



Table des matières

Mandat, mission et responsabilités	1
Messages from the Chairperson & Executive Director	2
Commission	4
Personnel	6
Examen préalable	14
Examen	16
Surveillance	20
Accomplir notre mission	26
Rapport des vérificateurs indépendants	30



La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions a comme mission de protéger et de favoriser le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut dans le cadre de ses travaux.

Mandat, mission et responsabilités

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la Commission) a été établie le 9 juillet 1996 à titre d'institution gouvernementale créée par l'*Accord du Nunavut*, afin d'évaluer les répercussions potentielles de projets d'aménagement dans la région du Nunavut avant l'approbation des autorisations requises pour les projets. En faisant appel aux connaissances traditionnelles et à des méthodes scientifiques reconnues, la Commission examinera les répercussions bio-

physiques et socioéconomiques des propositions, puis formulera des recommandations et des décisions quant aux projets qui devraient aller de l'avant. La Commission peut également établir des programmes pour surveiller les répercussions des projets examinés et approuvés.



Messages

Message de la présidente

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour l'exercice financier 2018-2019 : du 1er avril 2018 au 31 mars 2019. La mission de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions consiste à protéger et à favoriser le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut dans le cadre de ses travaux établis en vertu de l'Accord du Nunavut et de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN). La Commission a connu une autre année chargée et fructueuse, comptant plusieurs audiences publiques et examens de projets de mise en valeur importants, des programmes de surveillance en cours pour les projets approuvés, des réexamens de plusieurs certificats de projets existants, ainsi que des examens préalables de nouvelles propositions de projets.

Je suis fière du travail réalisé par mes collègues membres de la Commission et par notre personnel, et nous nous préparons activement à une autre année bien occupée. Nous sommes également fiers de faire partie du Conseil du milieu marin du Nunavut, travaillant en collaboration avec nos collègues des autres institutions gouvernementales du Nunavut pour fournir des conseils et des recommandations au gouvernement sur les enjeux touchant nos zones marines. En plus de faire état des activités de la Commission, le présent rapport annuel fournit également des détails sur les efforts que déploie la Commission malgré son budget limité afin de faire progresser l'important travail du Conseil du milieu marin du Nunavut.

Je crois que vous trouverez ce rapport annuel informatif et utile. Les membres du personnel de notre bureau sont à votre

disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir; n'hésitez pas à communiquer avec eux directement par téléphone au 1-866-233-3033, sans frais, ou au moyen de notre adresse de courriel générale à info@nirb.ca. En outre, nous mettons constamment à jour notre registre public en ligne, qui se trouve sur notre site Web au www.nirb.ca.

J'ai été nommée coroner en chef du Nunavut et j'entrerai en fonction en avril 2019. J'ai quitté mon poste au sein de la Commission le 29 mars 2019. Bien que je sois enthousiaste à l'idée de relever ce nouveau défi et d'occuper ce poste important, je regretterai le travail très intéressant et stimulant de la CNER et l'occasion de poursuivre les nombreuses évaluations en cours à la Commission ainsi que les activités d'amélioration de la réglementation. Au cours des deux décennies passées au sein de la CNER, j'ai entendu des centaines de témoins, présidé d'innombrables réunions, conférences préparatoires à l'audience, tables rondes et audiences, et j'ai beaucoup appris des autres membres de la Commission, des aînés, des membres des collectivités, des experts, des promoteurs de projets et des intervenants, qui ont partagé leurs expériences et leur expertise avec mes collègues membres et moi-même.

Travailler avec les membres et le personnel de la Commission qui m'ont appuyée tout au long de mon mandat me manquera et j'entretiendrai pour toujours un souvenir précieux de l'époque où j'ai travaillé pour la CNER.



Elizabeth Copland
Présidente | Commission du Nunavut chargée
de l'examen des répercussions



Message du directeur général

Salutations du bureau de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions à Cambridge Bay, au Nunavut. La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions a connu une autre année très occupée alors qu'elle a poursuivi plusieurs examens, ainsi que la mise en œuvre de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN)*. La Commission continue également de surveiller les activités de sept projets de mise en valeur miniers importants ayant déjà fait l'objet d'un examen de la Commission, et d'en rendre compte. Plusieurs de ces projets sont actuellement de retour devant la Commission aux fins de l'évaluation de propositions de modifications des projets. En plus des nombreuses nouvelles évaluations préalables entreprises pendant l'année, nous nous sommes employés à faire avancer bon nombre d'initiatives additionnelles visant à soutenir et à promouvoir plus avant le système réglementaire intégré du Nunavut.

La Commission remercie sincèrement Mme Copland pour ses années de service dévoué à titre de membre de la Commission et de présidente de la CNER et lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions de coroner en chef; ses conseils éclairants et sa sagesse manqueront à tous. L'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur, a appris que Mme Marjorie Kaviq Kaluraq

a été choisie par la Commission et a confirmé avec elle son désir de siéger à la présidence de la CNER. Mme Kuluraq jouera le rôle de présidente par intérim de la Commission en attendant que le ministre décide d'une nouvelle nomination.

La Commission est convaincue de sa capacité d'agir en tant que chef de file au Canada et dans le monde quant à la réalisation d'évaluations des impacts environnementaux qui respectent l'importance de la consultation du public et qui tiennent compte des connaissances traditionnelles et de l'Inuit Qaujimagatuqangit en plus de l'information scientifique.

La participation du public est fortement encouragée pour les évaluations de tous les projets dont la Commission est saisie, qu'il s'agisse de programmes d'examens préalables, d'examens ou de surveillance!

En plus des mises à jour concernant l'évaluation, nous avons inclus un court profil des membres du personnel, un organigramme actualisé et une liste de coordonnées pour nous assurer d'être accessibles pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à communiquer avec nous!

Ryan Barry

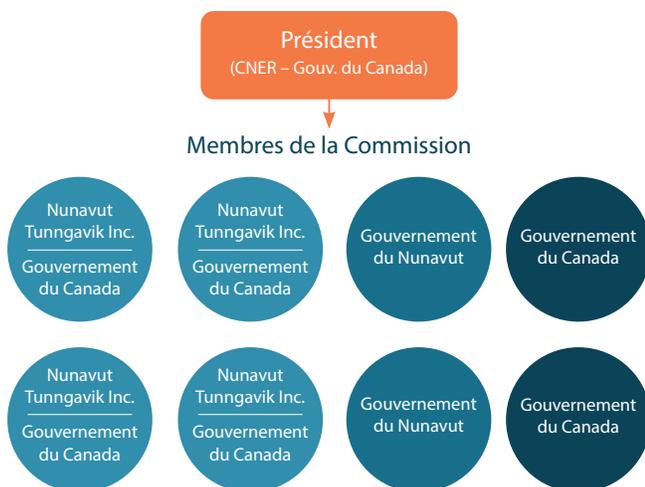
Directeur général | Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Commission

Structure de la Commission

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions est composée des membres suivants :

- quatre membres nommés par le gouvernement du Canada après leur désignation par une organisation inuite désignée;
- deux membres nommés directement par le gouvernement du Canada;
- deux membres nommés directement par le gouvernement du Nunavut;
- un président nommé par le gouvernement du Canada en consultation avec le gouvernement du Nunavut après sa désignation par les membres de la Commission.



Membres de la Commission 2018-2019

Elizabeth Copland

Présidente (nommée par AANC)
Mandat terminé le 29 mars 2019

Mme Copland siège à la Commission depuis plus de dix ans, assumant la présidence pendant plusieurs de ces années. Elle a également siégé au conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut, et a aussi servi sa collectivité en tant que juge de paix et agente de développement économique. Mme Copland est née et a grandi à Arviat, où elle a occupé les rôles d'animatrice de radio et de conseillère de hameau. Elle a été formée et travaille comme coroner du Nunavut. Elle a fait ses études secondaires à Winnipeg, au Manitoba. Elle parle anglais et inuktitut.

Philip (Omingmakyok) Kadlun

Membre de la Commission (nommé par le GN)
Mandat en cours jusqu'au 3 mars 2019

M. Kadlun est né dans la région d'Umingmaktok et a grandi à Bay Chimo. Il s'est joint à la Commission en 2009. Il a été président des organisations de chasseurs et de trappeurs d'Umingmaktok et de Kugluktuk. Il réside actuellement à Kugluktuk, où il contribue à la collectivité par la chasse et en tant que bénévole en recherche et en sauvetage. M. Kadlun parle anglais et inuinnaqtun.

Marjorie Kaviq Kaluraq

Membre de la Commission (nommée par le GN)
Mandat en cours jusqu'au 9 février 2020

Mme Kaluraq s'est jointe à la Commission en février 2010. Originaire de Baker Lake, elle demeure maintenant à Iqa-

luit, où elle enseigne au Collège de l'Arctique du Nunavut. Mme Kaluraq est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec distinction en science environnementale et des ressources de l'Université Trent à Peterborough. Elle a fait beaucoup de bénévolat et a participé à différents projets à Peterborough et un peu partout au Nunavut, notamment à titre de membre de Circle K Trent, une division de Kiwanis International. Mme Kaluraq parle anglais et inuktitut.

Henry Ohokannoak

Membre de la Commission (nommé par NTI et AANC)
Mandat en cours jusqu'au 13 mars 2019

M. Ohokannoak a initialement été nommé à la Commission en 2005, et exécute actuellement son troisième mandat. Il demeure à Cambridge Bay depuis les 56 dernières années, où il a travaillé comme interprète-traducteur à la pige pendant 26 ans et, précédemment, comme menuisier. Il est qualifié dans plusieurs métiers. M. Ohokannoak a commencé à s'investir en politique en 1974, assumant le rôle de président du conseil d'établissement puis d'adjoint au maire. Il a également siégé au conseil de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest pendant deux mandats dans les années 1980, ainsi qu'à de nombreux autres conseils et organismes. Sa langue maternelle est l'inuinnaqtun et sa langue seconde l'anglais.

Allen Maghagak

Membre de la Commission (nommé par AANC sous la recommandation de NTI)
Mandat en cours jusqu'au 1er mars 2019

M. Maghagak s'est joint à la Commission en janvier 2010. Il demeure actuellement à Ottawa, mais considère toujours Cambridge Bay comme son chez-soi. M. Maghagak a siégé au conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut, et était anciennement négociateur en chef de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, et directeur général de l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut. Il a également participé aux négociations pour la Fédération Tungavik du Nunavut. Il a fait ses études à Yellowknife. Sa langue maternelle est l'inuinnaqtun et sa langue seconde l'anglais.

Guy Alikut

Membre de la Commission (nommé par NTI et AANC)
Mandat expirant le 25 septembre 2021

Initialement nommé en mars 2011, M. Alikut accomplit actuellement la deuxième année de son deuxième mandat à titre de membre de la Commission du Nunavut

chargée de l'examen des répercussions. Il possède une vaste expérience de vie, notamment ayant été membre des chambres de commerce d'Arviat et de Keewatin, en étant maire d'Arviat ainsi qu'en siégeant au conseil d'administration de plusieurs organismes. Il a été commissaire de la Commission d'établissement du Nunavut, et président de trois entreprises privées. M. Alikut a vécu toute sa vie à Arviat. Il parle anglais et inuktitut.

Madeleine Qumuatuq

Membre de la Commission (nommée par NTI et AANC)
Mandat expirant le 14 août 2020

Mme Qumuatuq remplit actuellement son premier mandat à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Elle est originaire de Pangnirtung et y demeure toujours, où sa famille a une tradition de capitaines et de chasseurs de baleines boréales qui se poursuit toujours de nos jours. Artiste aimant la peinture, la broderie et le volleyball, elle parle et écrit couramment en inuktitut et en anglais. Mme Qumuatuq était précédemment présidente du Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut, membre du conseil d'administration de Nunavut Tunngavik Incorporated, de Nunavut Broadband et du Conseil du développement social du Nunavut, ainsi que membre fondatrice de l'Iqaluit Diversion Program for victims of crime. Elle est maintenant fière de siéger à la Commission afin d'assurer la protection de l'environnement et des eaux du Nunavut pour les générations futures, y compris ses enfants et ses petits-enfants.

Catherine Emrick

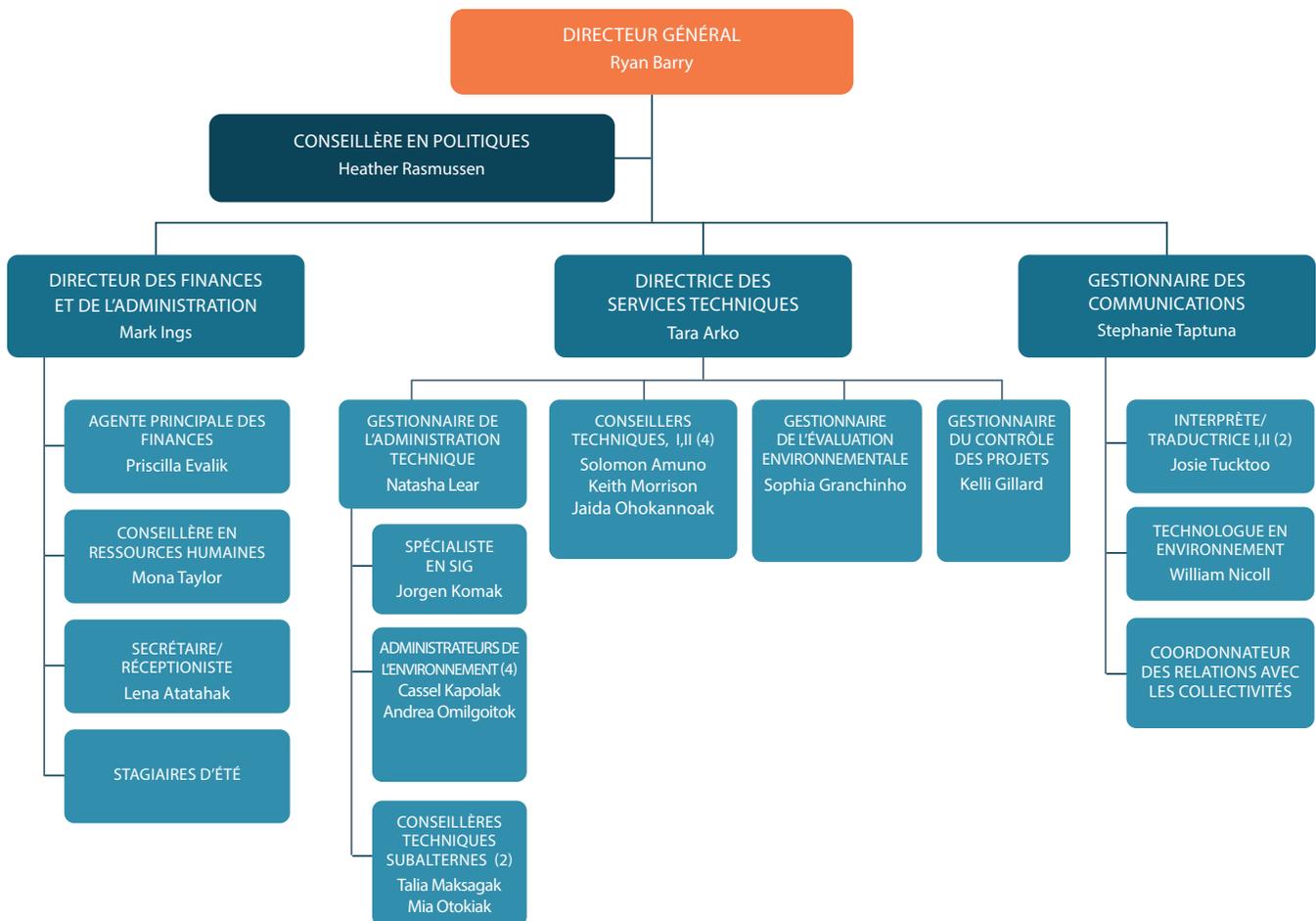
Membre de la Commission (nommée par AANC)
Mandat expirant le 24 mai 2021

Mme Emrick a été nommée à la Commission en 2018. Elle a grandi au Manitoba, puis a déménagé à Calgary, en Alberta, pour commencer sa carrière, et y réside toujours avec son conjoint Ivan. Elle s'est intéressée au nord du Canada dans le cadre de sa pratique du droit environnemental, administratif et réglementaire au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest avec William Tilleman, qui est maintenant juge. Mme Emrick est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary, et est membre émérite et membre à vie de Comptables professionnels agréés et détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a siégé au conseil national de Comptables professionnels agréés pendant la fusion de la profession de comptable au Canada, et est membre du conseil d'une société privée d'investissement hypothécaire en Alberta.

Personnel

Personnel de la Commission 2018-2019

Le personnel de la Commission est organisé selon les quatre sections énoncées ci-dessous, comptant jusqu'à 25 membres relevant du directeur général qui sert d'agent de liaison entre la Commission et son personnel.





SAVIEZ-VOUS QUE...

En 2018, le personnel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions avait accumulé un total de 154 années de service...

Pouvez-vous deviner qui y travaille depuis le plus longtemps?

Pour connaître la réponse, consultez la page 15.

Section des services de direction



Ryan Barry | directeur général

Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en biologie, M. Barry possède une expérience approfondie dans la théorie et la pratique de l'évaluation des répercussions, et participe aux initiatives d'amélioration de la réglementation partout au Canada et dans l'Arctique. M. Barry s'est joint à la Commission à titre de conseiller technique en 2007, passant ensuite au poste de directeur des Services techniques en 2009, puis au poste de directeur général en 2011. En sa qualité de directeur général, il gère les activités quotidiennes de la Commission, à la tête d'une équipe de professionnels talentueux qui conseillent les membres de la Commission sur différentes évaluations et activités chaque année. Il joue également un rôle actif dans les activités du Conseil du milieu marin du Nunavut, assistant à l'élaboration des recommandations du Conseil au gouvernement sur les questions touchant les zones marines du Nunavut. À l'extérieur du travail, il aime passer du temps dans son chalet au détroit de Dease ou à jouer de la musique avec ses amis à Cambridge Bay. 867-983-4608, rbarry@nirb.ca



Heather Rasmussen | conseillère en politiques

Mme Rasmussen est titulaire d'une maîtrise spécialisée en évaluation environnementale et a déménagé à Cambridge Bay en octobre 2013 pour se joindre à la Commission en tant que conseillère technique. En 2016, elle est devenue conseillère en politiques et chargée de coordonner les contributions du personnel de la Commission aux initiatives du Conseil du milieu marin du Nunavut, et de travailler sur l'évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin et du détroit de Davis. Elle aime vivre à Cambridge Bay et aime se promener en plein air avec sa famille autant que possible. 867-983-4606, hrasmussen@nirb.ca

Section des communications



Stephanie Taptuna | gestionnaire des communications

Mme Taptuna a grandi à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest, et est retournée dans le Nord en 1996. Elle a déménagé à Cambridge Bay en 1997 pour y faire ses études secondaires et demeure depuis ce temps. Mme Taptuna est titulaire d'un diplôme en administration de bureau du Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle s'est jointe à la Commission en septembre 2013 à titre d'administratrice de l'environnement; en 2016, elle a quitté la Section des services techniques et s'est jointe à la Section des communications en tant que coordonnatrice des relations avec les collectivités. En décembre 2017, elle a été promue au poste de gestionnaire des communications. Lorsqu'elle n'est pas au travail, elle aime suivre la migration annuelle de l'omble chevalier dans les lacs environnants, les rivières et l'océan avec sa famille. 867-983-4610, staptuna@nirb.ca



Josie Tucktoo | interprète/traductrice II

Mme Tucktoo est originaire de Taloyoak, au Nunavut. Elle travaille comme interprète/traductrice II avec la Commission depuis 2005. Elle maîtrise l'inuktitut, parle l'inuinnaqtun et comprend aussi un peu le français. Mme Tucktoo est interprète simultanée chevronnée dotée d'une expérience de travail dans l'industrie de la traduction et de la localisation. En plus d'être qualifiée en communications interculturelles, en linguistique, en traduction, en révision et en allocations publiques, elle pratique comme passe-temps le tricot, la photographie, l'art et la couture, ainsi que la pêche au printemps. 867-983-4614, jtucktoo@nirb.ca



William Nicoll | technologue en environnement

Originaire de Waterloo, en Ontario, M. Nicoll s'est joint à la Commission à titre de technologue en environnement en 2017. Au sein de l'équipe de communications, il est responsable de la gestion de la présence en ligne de la Commission, entretenant et utilisant l'équipement audio de conférence et d'interprétation, assurant le respect des protocoles d'accès à l'information, ainsi qu'offrant une vaste gamme de soutien logistique pour les événements publics. M. Nicoll apporte une grande expérience de travail et de communication avec le public, ayant assumé des rôles comme celui de capitaine d'une équipe de recherche et de sauvetage de la Garde côtière canadienne, d'enseignant et de gestionnaire au Collège de l'Arctique du Nunavut, ainsi que de président bénévole de la Cambridge Bay Childcare Society. Il est titulaire d'un baccalauréat de l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador et possède de la formation et de l'expérience en intervention environnementale acquises auprès de la Garde côtière. Lorsqu'il n'est pas au travail, on peut le trouver en ville en train de jouer et d'enregistrer de la musique, ou dans les terres en train d'explorer la toundra avec ses amis et ses proches. 867-983-4623, wnicoll@nirb.ca

Section des finances et de l'administration



Mark Ings | directeur des Finances et de l'administration

M. Ings, s'est joint à la Commission en février 2011 à titre de directeur des finances et de l'administration. Originaire de Morinville, en Alberta, il apporte une expérience exhaustive du secteur bancaire, ayant détenu des rôles principaux dans les finances d'entreprise depuis 12 ans. Il détient plusieurs titres, notamment ceux de PFA, CCVM, CMA, finances des affaires et administration des affaires. M. Ings joue un rôle actif dans la collectivité de Cambridge Bay et adore ce que le Nord a à offrir. Il a trois merveilleux enfants à Edmonton et est fier de considérer Cambridge Bay comme son chez-soi. 867-983-4602, mings@nirb.ca



Priscilla Evalik | agente principale des finances

Mme Evalik, est originaire de Bathurst Inlet et de Bay Chimo; elle a déménagé à Cambridge Bay à l'âge de dix ans pour aller à l'école. Elle travaille pour la Commission depuis 2007, où elle a commencé à titre de commis aux finances, puis a avancé jusqu'au poste d'agente principale des finances. Elle a des notions de base en inuinnaqtun. Ses tâches à titre d'agente principale des finances sont la saisie de données, la paie, les comptes créditeurs, les comptes clients et la vérification. Elle travaille dans le domaine des finances depuis 1995, lorsqu'elle a commencé à travailler pour le gouvernement du Nunavut. 867-983-4604, pevalik@nirb.ca



Mona Taylor | conseillère en ressources humaines

Mme Taylor est née et a grandi à Cambridge Bay. Elle s'est jointe à la Commission en septembre 2017 en tant qu'agente des ressources humaines. Elle comprend l'iuinnaqtun et le parle un peu. Ses passe-temps comprennent la couture et passer autant de temps que possible avec sa famille. Elle demeure avec son conjoint et sa famille, et a deux garçons qui ont chacun leur famille, et compte quatre petits-enfants, dont un qui est en chemin. 867-983-4624 mtaylor@nirb.ca



Lena Atatahak | secrétaire-réceptionniste

Mme Atatahak est née à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle travaille à la Commission depuis 13 ans à titre de secrétaire-réceptionniste et parle l'iuinnaqtun et l'anglais. Les principales tâches de Mme Atatahak consistent à accueillir les gens, à répondre au téléphone et à toujours donner au public un accueil souriant et chaleureux. Elle aime exécuter son travail avec professionnalisme et rencontrer des gens d'autres collectivités du Nunavut. Dans ses temps libres, elle aime jouer aux fléchettes et assister à des fêtes. 867-983-4600, latatahak@nirb.ca

Section des services techniques



Tara Arko | directrice des Services techniques

Mme Arko travaille dans la Section des services techniques de la Commission depuis 2009, où elle coordonne actuellement la charge de travail en tant que directrice. Elle est tombée amoureuse du Nord au moment de vivre et d'occuper un emploi saisonnier au lac Kasba, où elle s'occupait d'une station météorologique. Après avoir obtenu un baccalauréat en agriculture de l'Université de la Saskatchewan (majeure en sciences végétale et mineure en science des sols), Mme Arko a acquis de l'expérience dans la gestion de projets et du personnel en travaillant auprès d'organismes à but non lucratif et de la Ville d'Edmonton, au Muttart Conservatory. En plus de son travail à la Commission, elle aime se rendre dans les collectivités éloignées et trouver de nouvelles façons de faire pousser des plantes dans le climat arctique. 867-983-4611, tarko@nirb.ca



Sophia Granchinho | gestionnaire de l'évaluation environnementale

Mme Granchinho s'est jointe à la Commission en février 2007 en tant que conseillère technique, passant ensuite au poste de conseillère technique principale en 2012, et à celui de gestionnaire de l'évaluation environnementale en 2016. Elle est titulaire d'une maîtrise en chimie analytique de l'Université de la Colombie-Britannique avec un intérêt pour la recherche sur la transformation de l'arsenic dans l'environnement marin, et d'un certificat de professionnel de l'environnement

spécialisé en gestion des ressources naturelles, des politiques et des lois, et de la qualité de l'eau du Bureau canadien de reconnaissance professionnelle des spécialistes de l'environnement. Elle parle l'anglais, l'afrikaans et un peu le français. Dans le cadre de son poste au sein de la Commission, Mme Granchinho coordonne et dirige l'évaluation des propositions de projets, notamment en coordonnant l'élaboration et la normalisation des méthodologies, des procédures et des principes directeurs de l'évaluation des répercussions. Ayant vécu à plusieurs emplacements dans le Nord, notamment Yellowknife, Cambridge Bay et Baker Lake, elle travaille maintenant à distance pour la Commission à partir d'Arviat et, dans ses temps libres, aime s'évader dans la nature avec son conjoint et leurs chiens, s'adonner à la photographie et voyager. 8678574829, sgranchinho@nirb.ca



Kelli Gillard | gestionnaire du contrôle des projets

Originaire de Yorkton, en Saskatchewan, Mme Gillard détient un baccalauréat en sciences environnementales de la Terre de l'Université de la Saskatchewan, en plus d'être à la fois membre de l'institut des agrologues de la Saskatchewan et de celui de l'Alberta. Avant de se joindre à la Commission en 2009 à titre de conseillère technique, Mme Gillard avait huit années d'expérience de travail sur le terrain dans le domaine de la consultation environnementale dans diverses disciplines, et a rédigé des rapports pour divers projets en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle possède une désignation de superviseure et travaille actuellement à l'obtention d'un certificat en restauration écologique à l'Université de Victoria. En 2016, Mme Gillard a été promue au poste de gestionnaire du contrôle des projets dans le cadre duquel elle travaille avec les agents de surveillance de la Commission afin de mettre en place un programme de surveillance solide pour les projets requérant des certificats de projet au Nunavut. En dehors du bureau, elle plaide en faveur de l'éducation et fait du bénévolat auprès de l'Association de hockey mineur de Cambridge Bay et d'autres organismes locaux ayant besoin d'un coup de main. Elle et sa famille adorent le Nunavut et vont marcher sur la nuna (la terre) aussi souvent qu'ils le peuvent pour pêcher, prendre des photos et faire du quad. 867-983-4619, kgillard@nirb.ca



Solomon Amuno | conseiller technique II

M. Amuno s'est joint à la Commission en juillet 2014, apportant plus de dix années d'expérience en surveillance environnementale, en évaluation environnementale et en écotoxicologie. Il détient un doctorat en science de l'environnement et, en plus de son poste avec la Commission, est actuellement professeur associé de la faculté de l'environnement et de la durabilité de l'Université de la Saskatchewan. Il est aussi membre professionnel de la Society of Environmental Toxicology and Chemistry et suit actuellement une formation de base en inuktitut. En dehors du bureau, il aime explorer l'environnement arctique, passer du temps en famille et participer aux activités communautaires locales. 867-983-4603, samuno@nirb.ca



Keith Morrison | conseiller technique II

Originaire de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, M. Morrison travaille avec la Commission depuis avril 2017, et réside actuellement à Cambridge Bay avec sa conjointe et une petite meute de chats. Avant son arrivée au Nunavut, il a travaillé comme assistant de terrain en géologie au gouvernement du Nouveau-Brunswick et, après l'obtention de son diplôme de l'Université du Nouveau-Brunswick, comme géologue minier. En 1998, à son arrivée à Cambridge Bay, M. Morrison s'est joint à Nunavut Tunngavik Incorporated, où il a travaillé jusqu'en 2015, initialement à titre de géologue administratif et, finalement, comme conseiller principal du domaine des mines, du pétrole et du gaz. Il a aussi travaillé comme consultant pour TMAC Resources et, pendant sa carrière, a acquis une expérience solide et de vastes connaissances dans les domaines de l'industrie minière, des titres miniers et des droits de surface, des questions relatives aux terres et aux ressources, et de l'Accord du Nunavut. Il est actuellement chef du service incendie de Cambridge Bay, et lorsqu'il n'est pas en train de gérer une urgence, dans ces temps libres, il lit beaucoup trop, fait de la révision pour d'autres auteurs, crée de l'art graphique en 3D et aime écouter des films. Il est bilingue en français et en anglais. 867-983-4617 kmorrison@nirb.ca



Jaida Ohokannoak | conseillère technique II

Mme Ohokannoak a grandi à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, et est titulaire d'un baccalauréat en géographie physique de l'Université Simon-Fraser, avec mineure en écotoxicologie, ainsi que d'un diplôme d'un programme coopératif de science. Elle a demeuré et travaillé dans les trois territoires et détient une expérience considérable en évaluation environnementale, en recherche et en gestion de ressources, ayant assumé des postes au sein du gouvernement fédéral, de comités de cogestion, ainsi que de Parcs Canada, en tant que garde de parc. Elle a demeuré à Cambridge Bay pendant 22 ans et était l'une des membres du personnel d'origine de la Commission à sa création, agissant à titre d'agente de l'évaluation environnementale. Mme Ohokannoak a depuis réalisé plusieurs contrats à titre de conseillère technique auprès de la Commission et, en 2014, est revenue à la Commission à temps plein en tant que gestionnaire de l'administration technique et, plus récemment, a repris le rôle de conseillère technique. Elle a beaucoup de champs d'intérêt externes et assume le rôle de présidente de l'Independent Environmental Monitoring Agency, l'organisme de surveillance de la mine de diamants Ekati. Elle est également bénévole au sein de nombreux conseils et groupes communautaires, où elle a présidé l'Ovayuk Community Joint Planning Management Committee et a été commandante de la zone d'opération de Cambridge Bay pour l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens. Elle adore le plein air, passer du temps avec ses jumeaux et partir à l'aventure, ayant voyagé sur les sept continents avec son conjoint. 867-983-4609, johokannoak@nirb.ca



Natasha Lear | gestionnaire de l'administration technique

Mme Lear est née et a grandi à Cambridge Bay, au Nunavut, et travaille pour la Commission depuis les six dernières années; d'abord en tant qu'administratrice de l'environnement et, à la suite d'une promotion, plus récemment, en tant que gestionnaire de l'administration technique. Elle est chargée de superviser la tenue à jour des registres publics en ligne et sur papier liés aux évaluations de la Commission, ainsi que de gérer les communications entrantes et sortantes de la Section des services techniques. Mme Lear compte plus de 15 années d'expérience en administration et dans le travail avec différents organismes de Cambridge Bay. Dans ses temps libres, elle aime coudre, cuisiner, pêcher, faire du camping et jouer aux fléchettes dans la ligue locale. Elle et son conjoint sont les fiers parents de quatre enfants et de trois petits enfants. Elle vient d'une énorme famille qui consiste en sa grand-mère, Polly Neglak, âgée de 90 ans, sa mère aimante, Margo Neglak, onze tantes et beaucoup, beaucoup de cousins et de cousines. Elle a des notions de base en inuinnaqtun, qu'elle a apprises en écoutant les conversations entre sa grand-mère, sa mère et ses tantes. 867-983-4612, nlear@nirb.ca



Jorgen Komak | spécialiste en SIG

M. Komak est né et a grandi à Kangikhoayok (Daniel Moore Bay), à l'ouest d'Umingmaktok, où son grand-père et sa famille immédiate demeuraient à longueur d'année. À cette époque, Bathurst Inlet (Kingoak) était un poste de traite et sa famille s'y rendait pour y acheter des aliments. Avant de déménager à Cambridge Bay pour travailler à la Commission, M. Komak a travaillé comme gestionnaire des terres à la Kitikmeot Inuit Association (KivIA) à Kugluktuk. Pendant qu'il était à l'emploi de la KivIA, il a suivi un programme de technologie environnementale qui comprenait des cours en SIG (systèmes d'information géographique), ce qui est devenu le principal domaine de sa carrière depuis ce temps. **Il a commencé à travailler pour la Commission à sa création en 1996 en tant que spécialiste en SIG, et y est demeuré depuis ce temps, ayant aussi assumé le rôle de conseiller technique, gérant bon nombre des fonctions des TI de la Commission.** Son premier poste était celui de spécialiste en SIG. Quelques années plus tard, il est devenu conseiller technique pour aider à atténuer la charge de travail du très petit nombre de conseillers techniques dont la Commission disposait à cette époque. Il parle anglais et inuinnaqtun (à l'écrit et à l'oral). 8679834613, jkomak@nirb.ca



Talia Maksagak | conseillère technique subalterne

Mme Maksagak s'est jointe à la Commission en tant que conseillère technique subalterne en décembre 2016. Elle a obtenu un diplôme de l'école secondaire Kiiliniq à Cambridge Bay en 2011 et souhaite étudier la kinésiologie dans l'avenir. Elle est très orientée vers la collectivité et siège actuellement au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Cambridge Bay, est directrice non désignée au conseil du Recreation and Parks Association of Nunavut, et est membre du Comité mixte communautaire de planification et de gestion de Cambridge Bay. 867-983-4627, tmaksagak@nirb.ca



Mia Otokiak | conseillère technique subalterne

Mme Otokiak est née et a grandi à Cambridge Bay, au Nunavut, et est diplômée de la classe de 2014 de l'école secondaire Kiiliniq. Elle assume actuellement le rôle de mentor pour jeunes dans le cadre d'Ikaarvik, un programme qui met en rapport des chercheurs de l'Arctique et des jeunes Inuits afin de créer une passerelle entre la science et les connaissances traditionnelles, à leur avantage mutuel. Mme Otokiak est aussi membre du conseil de l'administration scolaire de district d'Ikaluktutiak. Durant ses moments libres, elle aime pêcher, chasser et passer du temps en famille. Elle s'est jointe à la Commission en tant que conseillère technique subalterne en octobre 2016. 867-983-4622, motokiak@nirb.ca



Cassel Kapolak | administratrice de l'environnement

Mme Kapolak, est originaire de Bathurst Inlet et a déménagé à Cambridge Bay pour y poursuivre ses études. Elle s'est jointe à l'équipe de la Commission en tant qu'administratrice de l'environnement en avril 2018. Elle a étudié l'Accord du Nunavut et l'histoire inuite à Nunavut Sivuniksavut. Elle aime chasser, pêcher et faire du camping avec sa famille dans ses temps libres. 867-983-2605 ckapolak@nirb.ca



Andrea Omilgoitok | administratrice de l'environnement

Mme Omilgoitok est originaire de Cambridge Bay, au Nunavut. Elle a déménagé avec sa famille à Iqaluit dans les années 2000. Elle est retournée à Cambridge Bay en 2010 pour y élever sa propre famille.

Mme Omilgoitok travaille pour la Commission depuis avril 2018 à titre d'administratrice de l'environnement. Dans leurs tâches courantes, les administrateurs de l'environnement s'occupent en grande partie des envois de notifications au public, du classement de documents dans le registre public et de la gestion de l'adresse de courriel générale de la Commission : info@nirb.ca. Mme Omilgoitok a des notions de base en inuinaqtun et a hâte d'en apprendre davantage dans l'avenir, et peut aussi converser à un niveau intermédiaire en français. Mme Omilgoitok apporte une expérience en administration acquise dans les ministères de la Justice communautaire et de la Santé du gouvernement du Nunavut, ainsi qu'en travaillant pour la municipalité de Cambridge Bay. Elle et son conjoint ont deux enfants, un garçon et une fille. Elle aime passer du temps à l'extérieur, lire, faire de l'artisanat et faire du crochet dans ses temps libres. 876-983-4621 aomilgoitok@nirb.ca

Membres du personnel sortant

Parmi les membres du personnel sortant pendant l'exercice 2018-2019, notons :

Jenny Klengenber | coordonnatrice des relations avec les collectivités, 22 juin 2018

Shanley Thompson | conseillère technique II, 23 août 2018

Kofi Boa-Antwi | conseiller technique II, 27 novembre 2018

Nous souhaitons remercier sincèrement chacun des membres du personnel sortant pour leur excellent travail et leur dévouement à l'égard du mandat de la Commission. Nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs futures entreprises.

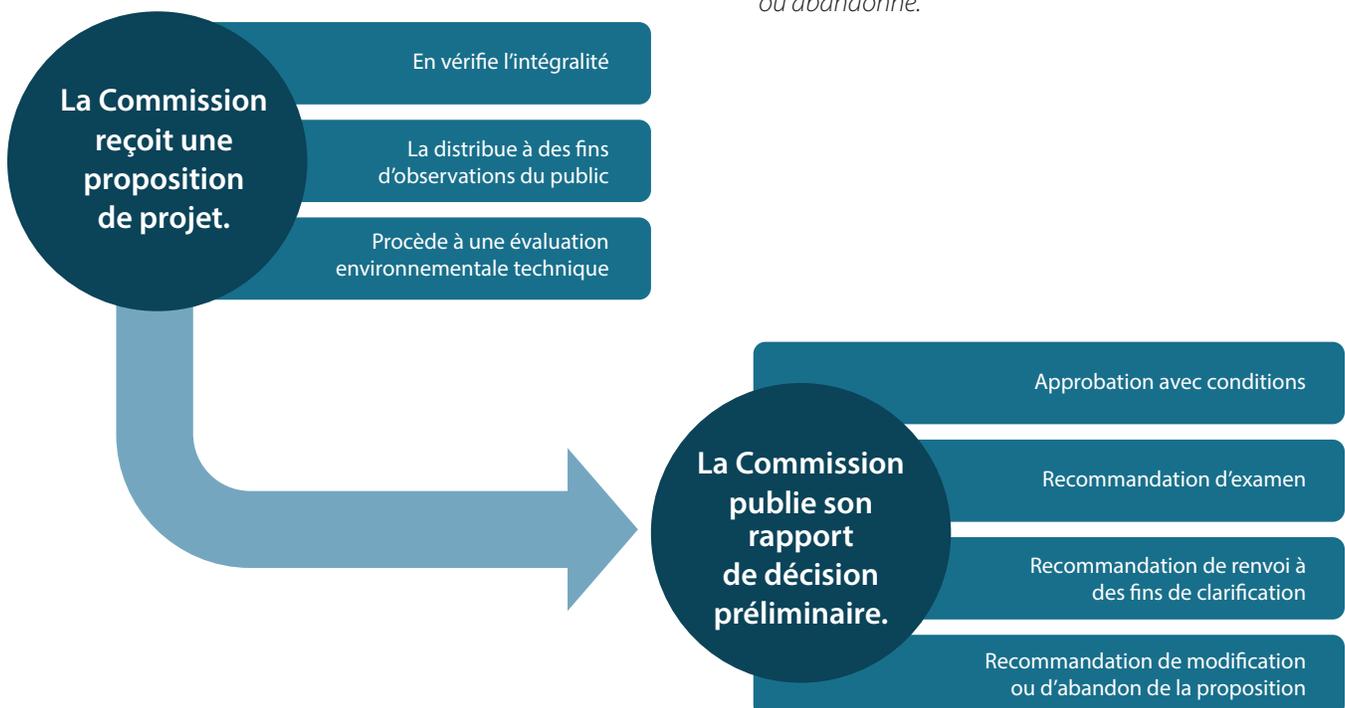


Examen préalable

La Commission procède à des examens préalables des propositions de projet conformément à l'article 12.4.1 de l'Accord du Nunavut et à la partie 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN) pour déterminer si une proposition de projet crée un risque de répercussions importantes et si, par conséquent, elle doit faire l'objet d'un examen environnemental complet.

L'examen préalable peut durer jusqu'à 45 jours et, à la fin, la Commission peut prendre l'une des trois décisions suivantes :

- il peut être donné suite au projet sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'examen; la Commission peut recommander qu'une approbation soit assortie de conditions précises;*
- le projet doit faire l'objet de l'examen; la Commission indique les questions ou préoccupations particulières qui doivent être prises en considération dans le cadre de cet examen;*
- les répercussions négatives potentielles du projet sont à ce point inacceptables que celui-ci devrait être modifié ou abandonné.*





SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouvez vous inscrire pour suivre les projets faisant l'objet d'un examen préalable par la Commission et vous recevrez une notification par courriel lorsque de nouveaux documents seront accessibles.

www.nirb.ca/following-projects

Évaluations de la Commission : 2018-2019

La Commission procède à un examen préalable des propositions de projets pour déterminer si un examen est requis, évaluant et définissant la portée des répercussions régionales en examinant les répercussions écosystémiques et socioéconomiques des propositions de projets. La Commission détermine si les propositions de projets devraient aller de l'avant et, le cas échéant, selon quelles conditions, formulant ces recommandations aux décideurs du gouvernement. La Commission a comme rôle d'établir des programmes de surveillance et de surveiller les répercussions des projets et leur conformité aux conditions de l'approbation, une fois que les propositions ont fait l'objet d'un examen préalable ou d'un examen et qu'elles ont été approuvées pour aller de l'avant. La Commission a le mandat unique d'assurer les fonctions d'examen préalable, d'examen et de surveillance, des fonctions qui, hors du territoire, sont souvent effectuées par différentes commissions, en plus d'être le seul organe d'évaluation environnementale pour tout le territoire du Nunavut, dont la superficie totale correspond à plus de 1/5 de la masse terrestre du Canada.

Examens préalables

Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, la Commission a reçu un total de 54 propositions de projets conformément à la partie 4 du chapitre 12 de l'*Accord du Nunavut* et de la partie 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut. De ces propositions, 54 portaient sur de nouveaux projets ou d'importantes modifications

des projets existants, entraînant la publication de nouveaux rapports de décision préliminaire de la Commission; aucune proposition de projets n'a été retirée de l'examen préalable et deux évaluations préalables ont été achevées.

Répartition de toutes les propositions de projets reçues par la Commission en 2018-2019 :

33	Recherche
5	Exploration
3	Infrastructure
0	Exploitation minière
5	Accès/baux/camps
0	Défense
3	Tourisme
0	Carrières
1	Routes/sentiers
1	Ressources hydriques
3	Autre

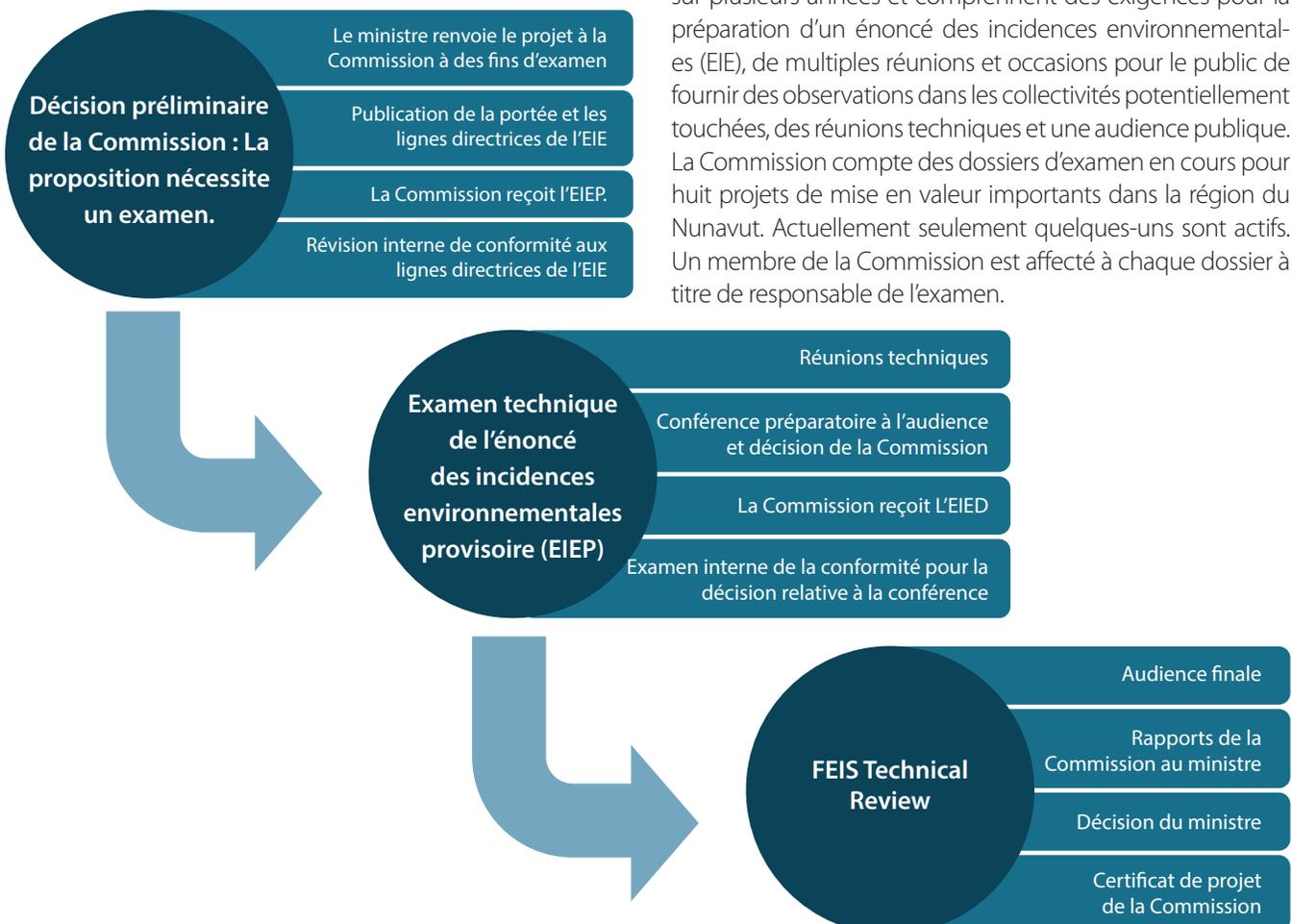
À mesure que la Commission reçoit de l'information sur les examens préalables, examens et programmes de surveillance, elle la classe et la téléverse dans un registre public en ligne et la distribue aux listes de distribution par courriel propres aux projets. Pour en savoir plus sur les projets présentés ci-après, consultez le système de registre public de la Commission en accédant à son site Web au www.nirb.ca.

Examen

Processus d'examen

Lorsque l'examen préalable initial de 45 jours d'une proposition de projet montre qu'une proposition de projet dans la région du Nunavut sera la source d'importantes préoccupations au sein du public, pourrait avoir des effets environnementaux

négatifs importants sur l'environnement ou les Nunavummiut, ou comporte l'application d'innovations techniques dont les effets sont inconnus, le ou les ministres compétents peuvent renvoyer la proposition à la Commission pour un examen complet. Les examens de la Commission peuvent se dérouler sur plusieurs années et comprennent des exigences pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (EIE), de multiples réunions et occasions pour le public de fournir des observations dans les collectivités potentiellement touchées, des réunions techniques et une audience publique. La Commission compte des dossiers d'examen en cours pour huit projets de mise en valeur importants dans la région du Nunavut. Actuellement seulement quelques-uns sont actifs. Un membre de la Commission est affecté à chaque dossier à titre de responsable de l'examen.





SAVIEZ-VOUS QUE...

La Commission a le mandat unique d'assurer les fonctions d'examen préalable, d'examen et de surveillance, des fonctions qui, hors du territoire, sont souvent effectuées par différentes commissions, en plus d'être le seul organe d'évaluation environnementale pour tout le territoire du Nunavut.

Examens

Les dossiers suivants demeurent à l'étape d'examen par la Commission; toutefois, ils sont inactifs depuis les quelques dernières années :

Proposition de projet de port et de route de Bathurst Inlet
03UN114 | BIPAR Company | Glencore Canada Corporation et Sabina Gold & Silver Corporation

Proposition de projet de Hackett River
08MN006 | Glencore Canada Corporation

Proposition de projet de Garry Lake
08EN037 | UraVan Minerals Incorporated

Proposition de projet du corridor Izok
12MN043 | MMG Resources Incorporated

Proposition de projet d'hydroélectricité d'Iqaluit
13UN00 | Société d'énergie Qulliq

Il est possible d'accéder à de l'information sur ces dossiers dans le registre public de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions en faisant une recherche par numéros de dossier ou par noms des promoteurs.

Examens actifs

Phase 2 – Proposition de projet de la ceinture de Hope Bay

N° de dossier CNER 12MN001 | TMAC Resources Inc.

En novembre 2018, la Commission a délivré le certificat de projet 009 à TMAC Resources Inc. pour la phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay. La phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay est une exploitation d'extraction et de broyage de minerai aurifère située à environ 125 km au sud-ouest de Cambridge Bay, qui constitue un nouveau développement minier dans la ceinture de roches vertes de Hope Bay directement associé au projet Doris North (12MN047) et relié à la route praticable en tout temps. Le taux de broyage proposé s'élève jusqu'à deux (2) millions de tonnes de minerai par année, le total de stériles prévu s'élevant à 350 millions de tonnes par année et la production de résidus à 25 millions de tonnes par année. La phase 2 du projet comporte une exploitation aurifère aux gîtes minéraux Madrid/ Patch et Boston utilisant des méthodes de mine à ciel ouvert et de mine souterraine. La mine d'or Doris North (no de dossier CNER 5MN047) est directement associée à la phase 2 à la ceinture de Hope Bay et constitue la première phase de mise en valeur dans la ceinture de roches vertes.

Le 30 mai 2012, la phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay a été renvoyée à la Commission à des fins d'examen par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque. En décembre 2012, la Commission a envoyé les lignes directrices pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (lignes directrices de l'EIE) pour la proposition de projet. Après la réception de

l'énoncé des incidences environnementales provisoire du promoteur pour ce projet, la Commission a entamé la période d'examen technique en janvier 2017. Dans le cadre de l'examen du projet en 2017-2018, la Commission a organisé une réunion technique et une conférence préparatoire à l'audience à Cambridge Bay en juin 2017. Le 21 décembre 2017, la Commission a reçu l'énoncé des incidences environnementales définitif de TMAC pour le projet et, le 17 janvier 2018, a entamé une période d'examen technique de 60 jours.

L'audience finale a eu lieu en mai 2018. Le 26 juin 2018, la Commission a recommandé que le projet soit autorisé à aller de l'avant, et le 12 octobre 2018, le gouvernement du Canada a accepté les recommandations de la Commission. Le 15 octobre 2018, la Commission a publié le certificat de projet provisoire aux fins d'examen par les parties et a tenu l'atelier sur le certificat de projet. Le 9 novembre 2018, la Commission a délivré le certificat de projet 009 pour la phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay.

La construction de l'infrastructure pour le dépôt Madrid North a commencé au printemps 2019. Pour l'exercice financier 2019-2020, la Commission continuera de surveiller la phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay en procédant à une visite du site et en examinant le rapport annuel de 2019 attendu de TMAC.

Évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin et du détroit de Davis

N° de dossier CNER 17SN034

Le 9 février 2017, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC, anciennement Affaires autochtones et du Nord Canada) ont renvoyé l'évaluation environnementale stratégique (EES) de la baie de Baffin et du détroit de Davis à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (Commission) conformément à l'article 12.2.24 de l'*Accord du Nunavut*. L'EES visait à mieux comprendre les types potentiels d'activités extracôtières pétrolières ou gazières qui pourraient un jour être proposées dans les eaux canadiennes de la baie de Baffin et du détroit de Davis à l'extérieur de la région du Nunavut, ainsi que les risques, les avantages et les stratégies de gestion connexes à considérer. L'EES s'est fondé sur les données scientifiques disponibles, l'Inuit Qaujimajatuqangit et d'autres types de connaissances traditionnelles, ainsi que les commentaires du public. L'un des éléments essentiels de l'EES consistait à refléter les préoccupations des Inuits et l'utilisation traditionnelle des zones marines concernées. L'EES comportait trois (3) grandes phases : l'établissement de la portée des enjeux, l'analyse des scénarios de développement possibles et la production d'un rapport

définitif présentant les recommandations connexes. La Commission était responsable de la coordination de l'EES et de la production d'un rapport définitif à la fin de l'EES, décrivant l'information recueillie tout au long de l'évaluation et fournissant des recommandations au ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur à des fins d'examen concernant l'exploitation future d'activités pétrolières et gazières dans la région.

Un groupe de travail composé de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), de la Qikiqtani Inuit Association (QIA), du gouvernement du Nunavut (GN) et de RCAANC a assisté la Commission tout au long de l'EES. Le rôle fondamental du groupe de travail était de fournir de l'orientation quant à la meilleure façon de répondre aux attentes, d'assurer un échange enrichissant avec le public, de cerner et d'examiner l'information scientifique pertinente et l'Inuit Qaujimajatuqangit, et de veiller à ce que l'EES fournisse de l'information utile pour la prise de décisions dans l'avenir. Outre cela, chaque organisme individuel a des rôles particuliers, notamment fournir du soutien et de la coordination relativement aux interventions fédérales, veiller à ce que le processus EES et à ce que les décisions gouvernementales sur les activités pétrolières et gazières soient conformes à l'*Accord du Nunavut*, recueillir l'Inuit Qaujimajatuqangit et l'information sur les récoltes inuites, et préparer des ressources éducatives. Tout au long du processus EES, la QIA a entrepris une activité de consultation et de sollicitation de l'Inuit Qaujimajatuqangit et a mené une enquête sur la sécurité alimentaire pour informer l'évaluation de la Commission.

La Commission a tenu une séance publique finale pour l'EES à Iqaluit, du 18 au 22 mars 2019. Trois (3) représentants communautaires de chacune des dix (10) collectivités potentiellement touchées ont été invités à assister à la réunion et à participer à la table ronde communautaire connexe. De plus, les organisations inuites, les ministères gouvernementaux, les organismes communautaires, les représentants de l'industrie et les organismes non gouvernementaux ont participé en tant qu'intervenants et ont fourni de l'information et des connaissances qui seront utiles pour l'EES. L'information écrite et orale fournie pendant cette réunion, ainsi que pendant le processus de l'EES, a servi à informer les recommandations et le rapport définitif de la Commission, présentés au ministre des RCAANC le 31 juillet 2019. La Commission a formulé 79 recommandations, et a généralement conclu que :

Compte tenu de l'importance de l'environnement marin pour le bien-être des Nunavummiut, des lacunes considérables qui existent sur le plan des connaissances de l'environnement nécessaires au soutien de l'évaluation environnementale, de

l'absence générale de réglementation et du manque de préparation de l'industrie et des infrastructures au Nunavut, le moratoire de 2016 en matière d'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique canadien devrait rester en vigueur dans la baie de Baffin et le détroit de Davis jusqu'à ce que les enjeux importants énoncés dans le rapport soient réglés. La Commission s'attend à ce qu'il faille au moins dix ans pour effectuer la recherche, la planification et la consultation nécessaires avant que le ministre refasse l'évaluation pour déterminer s'il y a lieu de résilier le moratoire ou non.

La Commission a tenu ces séances du 19 au 28 novembre 2019 dans des collectivités de la région de Qikiqtani, soit Resolute Bay, Grise Fiord, Arctic Bay, Pond Inlet, Pangnirtung, Iqaluit, Cape Dorset, Clyde River, Qikiqtarjuaq et Kimmirut. Les séances de consultation publique finales avaient pour but de discuter des résultats et des recommandations du rapport définitif de l'EES, ainsi que des prochaines étapes de l'EES.

En 2020, la Commission devrait faire un suivi auprès des parties concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées, et poursuivre l'élaboration des modules de formation publique en ligne concernant l'EES.

Projet de port et de route à Grays Bay

N° de dossier CNER 17XN011 | [Kitikmeot Inuit Association](#)

En janvier 2017, la Commission a reçu de la part de la Commission d'aménagement du Nunavut un renvoi en vue de l'examen préalable de la proposition de projet de « construction d'une route et d'un port à Grays Bay » de la Kitikmeot Inuit Association et du gouvernement du Nunavut. La Commission a évalué la proposition de projet de route et de port et, en octobre 2017, a délivré un rapport de décision préliminaire qui recommande de renvoyer la proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay en vue d'un examen.

En janvier 2018, les ministres responsables ont renvoyé le projet à la Commission à des fins d'examen et ont convenu que les cinq (5) questions ou préoccupations relatives à la proposition énoncées par la Commission dans le rapport de décision préliminaire devraient être examinées attentivement dans le cadre de l'examen, soit : les répercussions cumulatives potentielles liées à l'accroissement de l'exploitation minière dans la région de Kitikmeot; les autres projets d'infrastructure de transport; les effets de l'accroissement du transport dans la région de Kitikmeot; les effets sur la harde de caribous de Bathurst; et les enjeux transfrontaliers. Conformément à la décision du ministre, la Commission a commencé l'examen de la proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay.

En plus de la liste provisoire de la portée publiée aux fins de commentaires des parties, la Commission a tenu des séances publiques d'établissement de la portée et la préparation des lignes directrices provisoires de l'EIE dans chacune des cinq (5) collectivités de Kitikmeot en mars 2018, et des séances additionnelles à Yellowknife et à Inuvik en avril 2018.

En avril 2018, la Commission a reçu une lettre du GN qui indique qu'il cesserait d'être co-promoteur de la proposition de projet avec la KivlA. En mai 2018, la Commission a reçu la demande de la KivlA de suspendre l'évaluation de la proposition de projet de construction d'une route et d'un port à Grays Bay afin de traiter du retrait du GN à titre de co-promoteur. En date de mai 2018, l'évaluation de la proposition de projet était suspendue jusqu'au réamorçage du processus par le promoteur. Pour l'exercice financier 2019-2020, la Commission continuera de communiquer avec le promoteur dans l'éventualité où celui-ci souhaiterait relancer le processus d'évaluation.



Surveillance

Processus de surveillance

L'une des principales fonctions de la Commission, telle qu'elle est énoncée à l'alinéa 12.2.2e) de l'*Accord du Nunavut*, consiste à surveiller les projets conformément aux dispositions de la partie 7 du chapitre 12.

Les programmes de surveillance établis conformément à l'article 12.7.1 visent les objectifs suivants :

- a. *Mesurer les effets pertinents des projets sur les milieux écosystémiques et socioéconomiques de la région du Nunavut;*
- b. *Déterminer si l'utilisation visée des terres ou des ressources est exécutée conformément aux conditions préétablies et, le cas échéant, dans quelle mesure;*
- c. *Fournir les informations de base nécessaires aux organismes chargés d'assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées;*
- d. *Évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées dans l'énoncé des répercussions d'un projet.*

Programmes de surveillance

Mine Jericho Diamond

N° de dossier CNER 00MN059

Shear Diamonds (Nunavut) Corporation

Le projet Jericho est situé dans l'ouest de la région de Kitikmeot, à environ 430 km au sud-ouest de Cambridge Bay et à 240 km au sud-est de Kugluktuk. Le 14 juillet 2004, conformément à l'article 12.5.12 du chapitre 12 de l'*Accord du Nunavut*, la Commission a délivré le certificat de projet du projet de mine Jericho Diamond no 002 à Tahera Corporation Limited (Tahera) suivant l'évaluation environnementale du projet de mine Jericho Diamond (projet Jericho). Tahera a commencé la construction de la mine en mars 2005, et a pleinement maintenu ses activités minières entre juillet 2006 et janvier 2008, après quoi Tahera a demandé une protection de ses créanciers, citant une insuffisance de fonds pour exploiter la mine. La mine a alors été gérée par Affaires indiennes et du Nord Canada et fermée temporairement, jusqu'à l'achat du site par Shear Diamonds (Nunavut) Corp. (Shear ou le promoteur) en août 2010. Le 23 août 2011, la Commission a délivré la modification no 2 au certificat de projet no 002 au nom de Shear Diamonds (Nunavut) Corp.

Après une période d'exploration et de retraitement du stockage de minerai sur place par Shear, en octobre 2012, Shear a mis fin aux activités de la mine Jericho et a avisé que la surveillance environnementale requise serait suspendue. Après d'intenses efforts pour dialoguer avec le promoteur et atteindre la conformité requise avec les différentes autorisations de projet, le 22 janvier 2014, le



SAVIEZ-VOUS QUE...

Chaque année, la surveillance de projet effectuée par la CNER inclut des observations sur le site ainsi qu'une rétroaction directe de la collectivité la plus proche. Tous ces renseignements aident la CNER à formuler des recommandations au promoteur et aux parties prenantes.

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque a déclaré la mine Jericho Diamond abandonnée, autorisant la Division des lieux contaminés d'assumer officiellement le contrôle des lieux.

Le site minier Jericho demeure temporairement fermé sous la gestion de RCAANC qui a procédé à des activités d'assainissement et de stabilisation au site en 2017 et en 2018 en vertu du no de dossier CNER 16UN058. Le projet est actuellement sous surveillance par RCAANC, conformément à son plan d'exploitation, d'entretien et de surveillance. Le plan comporte trois (3) années de surveillance de l'efficacité des travaux de stabilisation au site. Les activités d'exploitation, d'entretien et de surveillance subséquentes seront définies par les résultats des trois (3) années initiales du programme. La Commission continuera de surveiller le site.

Projet de mine d'or Meadowbank

N° de dossier CNER 03MN107 | Mines Agnico Eagle Limitée

En décembre 2006, la Commission a délivré le certificat de projet no 004 pour le projet de mine d'or Meadowbank de Cumberland Resources. Dès le commencement de 2007, Agnico Eagle Mines Ltd (maintenant Mines Agnico Eagle Limitée) a acquis les actifs de Cumberland Resources Ltd., notamment le projet de mine d'or Meadowbank, et a commencé la construction des installations minières. Le projet de mine d'or Meadowbank consiste en une mine d'or à ciel ouvert se trouvant à environ 70 km au nord du hameau de Baker Lake, dans la région du Kivalliq du Nunavut, accessible par une route d'accès privée praticable en tout temps de 110 km. La mine d'or Meadowbank est officiellement

passée à sa phase d'exploitation en 2010, le premier lingot d'or ayant été versé le 27 février 2010.

En août 2016, à la suite d'un réexamen, la Commission a délivré un certificat de projet modifié pour inclure le projet d'agrandissement de la fosse Vault, qui a permis l'agrandissement des activités originalement approuvées dans le lac Phaser.

En février 2018, Agnico Eagle a proposé une modification du projet de mine d'or Meadowbank approuvé, comportant l'élimination des résidus miniers dans les fosses épuisées au sein de la superficie de la mine existante. La méthode d'élimination de résidus en fosse serait utilisée pour les résidus produits pendant le traitement du minerai dans le cadre du projet de mine Whale Tail (no de dossier CNER 16MN056), et s'ajouterait aux méthodes d'élimination des résidus approuvées dans l'installation existante de stockage des résidus de Meadowbank. Après une évaluation de la modification proposée, la Commission a recommandé que la « modification de l'élimination de résidus en fosse » aille de l'avant avec la phase de délivrance de licences et de permis réglementaires. Le 21 décembre 2018, la Commission a délivré la modification 003 du certificat de projet no 004, approuvée par les ministres responsables.

La mine d'or Meadowbank a produit 248 997 onces d'or et 170 696 onces d'argent en 2018; toutefois, le projet de mine d'or Meadowbank approche la fin prévue de son exploitation minière, toutes les fosses approuvées devant être épuisées d'ici la mi-2019. Pour l'exercice financier 2019-2020, la Commission continuera de surveiller la mine d'or Meadowbank en procédant à une visite du site et en examinant le rapport annuel de 2018 attendu de Agnico Eagle.

Mine d'or Doris North

N° de dossier CNER 05MN047 | TMAC Resources Inc.

En septembre 2006, la Commission a délivré un certificat de projet (PC no 003) à Miramar Hope Bay Ltd pour le projet de mine d'or Doris North. Le projet Doris North se situe à 110 km au sud de Cambridge Bay, dans l'ouest de la région de Kitikmeot du Nunavut sur la partie continentale du Canada, qui est seulement accessible par transport maritime et aérien. Les principaux composants du projet Doris North comprennent un camp, une mine souterraine et les installations connexes au site minier, ainsi qu'une aire de dépôt et de déversement d'eau saline à Roberts Bay, reliés par une route praticable en tout temps de cinq (5) km au site minier Doris North. Lorsque la construction du site était presque achevée, en raison de modifications du marché des produits de base, le site a été mis en état d'entretien et de maintenance, puis a été vendu par Newmont. TMAC Resources Inc. a acheté le site, l'a déplacé et a relancé sa

construction. En juin 2015, TMAC a présenté une demande de modification à la Commission pour prolonger la vie de la mine, en plus de modifications à ses méthodes de stockage et d'élimination des déchets, ainsi que d'autres activités au site, qui a été approuvée par la Commission, et le certificat de projet a été délivré en septembre 2016.

La phase 2 du projet de la ceinture de Hope Bay (no de dossier CNER 12MN001), proposée à l'origine en 2012, puis ensuite approuvée en 2018, est directement associée au projet Doris North et constitue la deuxième phase de mise en valeur.

Le 23 novembre 2017, TMAC a présenté une demande de modifications du projet pour entreprendre un programme de travaux de dégagement et de creusement d'une durée de quatre (4) mois afin d'accéder au minerai riche en or dans le pilier de couronne de la zone Doris Connector adjacente au lac Doris, et le retirer (proposition de récupération dans le pilier de couronne). À la suite de l'examen d'une



autoévaluation par TMAC Resources Incorporated à l'appui de la proposition de récupération dans le pilier de couronne, le 12 décembre 2017, la Commission a déterminé ne pas avoir ciblé de préoccupations particulières dans les modifications proposées ou les conclusions de TMAC concernant les effets potentiels des modifications telles qu'elles sont proposées, que les modifications proposées ne nécessitent pas d'examen approfondi par la Commission, et que les modifications proposées aillent de l'avant avec la prochaine étape du processus réglementaire. Les activités de récupération dans le pilier de couronne ont été réalisées et achevées en 2018.

Pour l'exercice financier 2019-2020, la Commission continuera de surveiller la mine d'or Doris North en procédant à une visite du site et en examinant le rapport annuel de 2019 attendu de TMAC.

Projet de mine d'or Meliadine

N° de dossier CNER 11MN034 | Mines Agnico Eagle Limitée

Le projet de mine d'or Meliadine proposé par Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle) comporte l'exploitation d'une mine aurifère à environ 25 km au nord de Rankin Inlet dans la région du Kivalliq au Nunavut. Il y a cinq (5) gisements miniers distincts que le promoteur envisage d'exploiter dans le cadre d'une approche par phases. La phase 1 est axée sur le dépôt Tiriganiaq, dont l'exploitation devrait durer huit (8) ans. Le projet utilisera les méthodes de carrière à ciel ouvert et d'activité minière souterraine ordinaires. Le projet utilise une nouvelle infrastructure au port d'Itivia dans le hameau de Rankin Inlet, et une route praticable en tout temps à accès contrôlé qui relie Itivia et le site minier. Une route de contournement a été achevée à la mi-2018 pour permettre à la circulation liée à la mine en provenance d'Itivia de contourner la collectivité avant de rejoindre la route d'accès privée praticable en tout temps.

La route d'accès praticable en tout temps sera ouverte à toute la circulation publique à la phase 2 du projet, en 2024.

La Commission a délivré le certificat de projet no 006 à Agnico Eagle pour le projet de mine d'or Meliadine, le 26 février 2015. Le camp principal est entré en activité en 2017, et le projet poursuit sa phase de construction, la production commerciale devant commencer à la mi-2019. Le premier lingot d'or a été versé le 21 février 2019. La Commission continuera de surveiller le projet de mine d'or Meliadine lorsqu'il passera à sa phase de pleine production en procédant à un examen du rapport annuel d'Agnico Eagle et en réalisant une visite annuelle du site.

En janvier 2018, Agnico Eagle a présenté une demande pour modifier la gestion de l'eau souterraine saline qui s'écoule dans la mine souterraine. Le projet de « rejet d'effluents salins dans l'environnement marin » d'Agnico Eagle comprend le rejet d'eau souterraine saline excédentaire dans l'environnement marin au port d'Itivia à la baie Melvin. En vertu de l'article 12.8.2 de l'*Accord du Nunavut* et de l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN)*, la Commission a déterminé qu'un réexamen officiel des conditions du certificat de projet no 006 était requis. Le 26 février 2019, à la suite d'une évaluation exhaustive, la Commission a délivré le certificat de projet modifié. Sous réserve des licences et des permis requis, l'eau saline sera transportée en camion de la mine jusqu'aux installations d'Itivia, où elle sera placée dans un réservoir en attendant d'être pompée dans un pipeline qui aboutit dans un diffuseur à la baie Melvin. Le rejet aura lieu pendant la saison des eaux libres seulement, et sera accompagné de la gestion continue de l'eau saline au site minier.

Proposition de projet Back River

N° de dossier CNER 12MN036 | Sabina Gold & Silver Corp.

Le 19 décembre 2017, conformément à l'article 12.5.12 du chapitre 12 de l'*Accord du Nunavut*, la Commission a délivré le certificat de projet no 007 pour le projet de mine aurifère Back River de la Sabina Gold & Silver Corp. Le projet Back River est situé dans l'ouest de la région de Kitikmeot, à environ 150 km au sud de la collectivité de Bathurst Inlet. L'exploitation de ce projet de mine d'or comprendrait le traitement de jusqu'à 7 000 tonnes de minerai par jour pendant une période d'exploitation approximative de 10 à 15 ans. La phase d'aménagement proposée nécessiterait environ deux (2) années de construction, suivie d'une phase d'exploitation durant de dix à quinze (10 à 15) ans, et une période de fermeture de cinq (5) ans.

Le 13 mars 2018, Sabina a reçu un permis d'utilisation des eaux de type « B » no 2BC-BRP1819 de l'Office des eaux du Nunavut (OEN), qui autorisait le commencement des travaux d'aménagement initiaux à la propriété Goose et à l'aire de dépôt maritime. En avril 2018, Sabina et la Kitikmeot Inuit Association ont convenu d'un régime foncier et ont conclu une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.

En 2018, Sabina s'est concentrée sur les activités préalables à l'aménagement au site. À l'aire de dépôt maritime, les travaux étaient axés sur le terrassement et la mise en service initiale du site. Deux (2) des trois (3) transports maritimes par cargo ont été reçus et le matériel a été rangé

aux fins de son transport par la route de glace hivernale. À la propriété Goose, la carrière a été agrandie, y compris la route initiale et la construction du pont. La surveillance environnementale se poursuit, et des programmes de base et un programme d'exploration ciblé ont aussi été exécutés. Pendant l'hiver 2018-2019, une piste d'atterrissage de glace a été construite à l'aire de dépôt maritime en vue du transport d'équipement et de fournitures par Hercules et autres aéronefs. En décembre 2018, Sabina a entamé la construction de la route de glace hivernale, qui a été fermée le 9 mai 2019, ayant servi au transport de 70 chargements entre l'aire de dépôt maritime et la propriété Goose.

Projet de mine Whale Tail

N° de dossier CNER 16MN056 | Mines Agnico Eagle Limitée

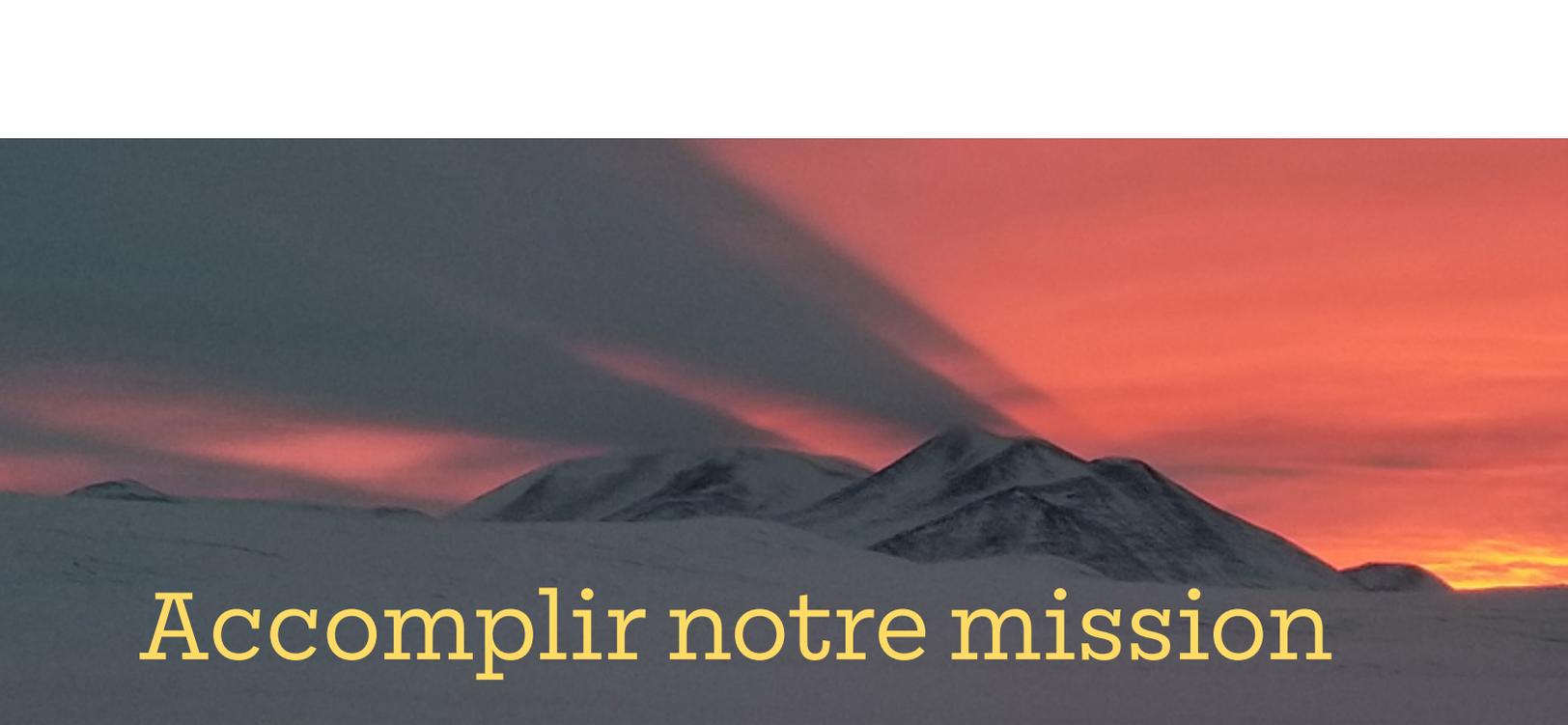
Le 15 mars 2018, la Commission a délivré le certificat de projet no 008 pour le projet de mine Whale Tail de Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle). Le projet de mine Whale Tail proposé par Agnico Eagle comprend l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert située sur la terre appartenant aux Inuits du peuple Amaruq dans la région du Kivalliq, à environ 150 km au nord du hameau de Baker Lake et à environ 50 km au nord-ouest de la mine d'or Meadowbank existante (no de dossier CNER 03MN107), aussi exploitée par Agnico Eagle. Le projet comprend un camp principal, l'infrastructure minière connexe et une (1) carrière à ciel ouvert. Le minerai du site minier proposé sera transporté par camion sur une route de transport d'environ 65 km jusqu'au site minier Meadowbank pour y être broyé. Le projet de mine Whale Tail nécessite l'utilisation de l'infrastructure existante du site minier Meadowbank et de l'installation de triage de Baker Lake afin de soutenir les activités minières. La construction a commencé à la mi-2018, les principales infrastructures étant achevées en mars 2019. La phase d'exploitation devrait commencer à

la fin de 2019 et se poursuivre pendant trois ou quatre (3 ou 4) ans, suivie par la phase de fermeture du site, de 2023 à 2029. L'exploitation de la fosse vise à permettre l'accès à environ 8,3 millions de tonnes (Mt) de minerai.

La Commission continuera de surveiller le projet de mine Whale Tail pendant sa phase de pleine production en procédant à une visite du site, à un examen du rapport annuel de 2018 attendu d'Agnico Eagle et à une consultation de la collectivité de Baker Lake.

En novembre 2018, Agnico Eagle a proposé une modification du projet de mine Whale Tail pour inclure l'agrandissement de la carrière à ciel ouvert Whale Tail, le développement d'une nouvelle fosse à ciel ouvert et l'exploitation minière souterraine sous les deux mines à ciel ouvert. Comme proposé, le projet d'agrandissement de la carrière à ciel ouvert Whale Tail (le projet d'agrandissement) permettrait de prolonger l'extraction du minerai sur une période d'environ quatre ans et de générer 15,2 Mt de minerai additionnelles. La Commission a déterminé que le projet d'agrandissement nécessitait un réexamen officiel des conditions du certificat de projet no 008, conformément à l'article 12.8.2 de l'*Accord du Nunavut* et à l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPN)*, et a entamé l'évaluation de la proposition. En décembre 2018, Agnico Eagle a présenté un addenda de l'énoncé des incidences environnementales définitif (addenda de l'EIED) à l'appui du projet d'agrandissement, et, le 10 janvier 2019, la Commission a accepté l'addenda de l'EIED et a entamé une période d'examen technique. En plus d'un appel pour des demandes de renseignements, des séances d'information communautaire dans les collectivités touchées de la région du Kivalliq, et de l'occasion de fournir des commentaires techniques, le processus prévu de l'évaluation du projet d'agrandissement par la Commission comprend une réunion technique, des observations écrites définitives et une audience publique, prévue pour août 2019.





Accomplir notre mission

Accomplir notre mission : 2018-2019

Dans le cadre de son plan stratégique 2018-2022, la Commission a déterminé six objectifs primaires qui l'orienteront dans l'avenir :

1. La Commission se conformera aux exigences et à l'esprit de l'*Accord du Nunavut* et à toutes les dispositions législatives applicables.
2. La Commission procédera à des évaluations environnementales de haute qualité.
3. La Commission assurera la stabilité organisationnelle à long terme.
4. La Commission reflétera les principes de l'*Inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimaningit* dans ses travaux.
5. La Commission favorisera la confiance et la participation du public au système de réglementation du Nunavut et aux processus de la Commission.
6. La Commission collaborera pour gérer les questions marines.

Il s'agit de la troisième itération du plan stratégique quinquennal de la Commission, élaboré durant l'exercice financier 2017-2018 par les membres et le personnel de la Commission à Cambridge Bay dans le cadre d'une séance organisée par Stratos Inc. Cette séance offrait l'occasion aux membres et au personnel de discuter de l'avenir de la Commission en tant qu'organisme. Les mises à jour du plan comprenaient le réexamen de la mission de la Commission et la réaffirmation de son énoncé de vision.

Le plan stratégique 2018-2022 de la Commission peut être consulté sur son site Web au www.nirb.ca.

OBJECTIF 1 : La Commission se conformera aux exigences et à l'esprit de l'*Accord du Nunavut* et à toutes les dispositions législatives applicables.

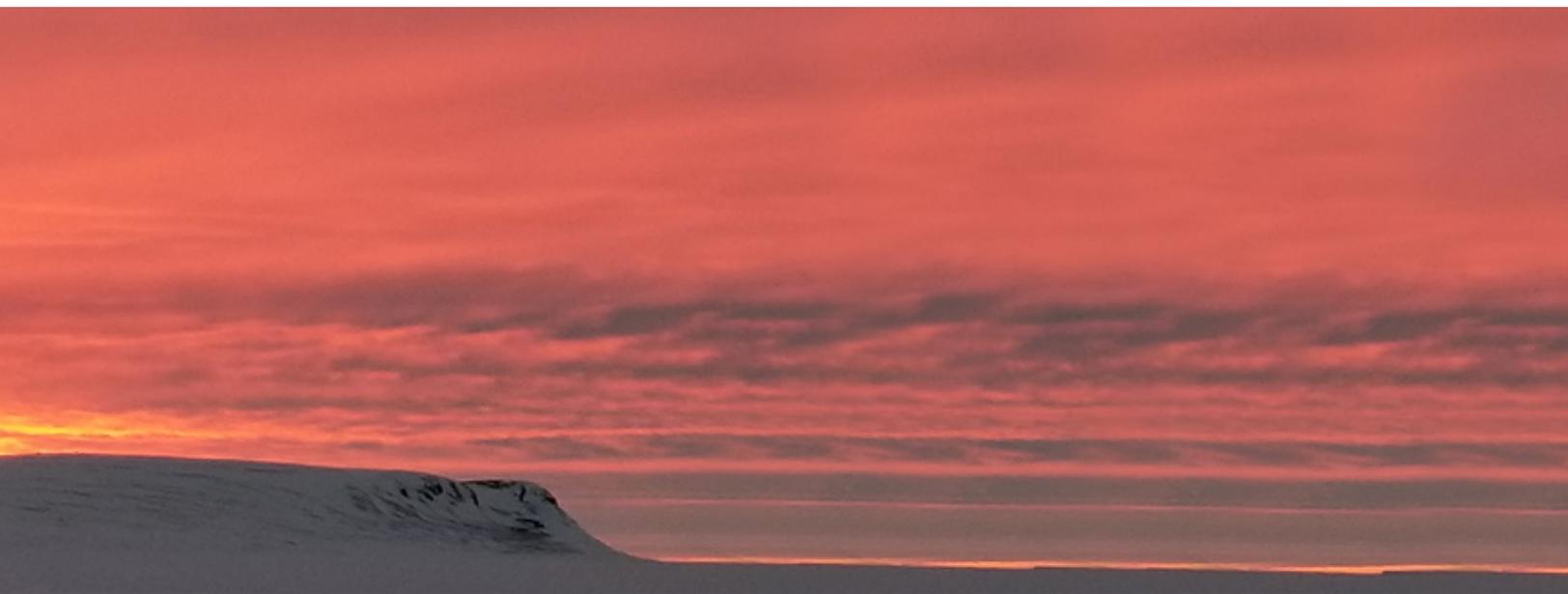
Estimation du coût différentiel pour la mise en œuvre par la Commission des ententes sur le chevauchement

Une demande a été faite pour que chaque institution gouvernementale examine le langage de certaines sections de chacun des accords de revendications territoriales proposés et fournisse de la rétroaction concernant les zones touchées relevant de la compétence et du mandat d'une institution gouvernementale. À la suite de la transmission de cette rétroaction, RCAANC ont demandé qu'une « estimation du coût différentiel » soit fournie par chaque institution gouvernementale, reflétant les coûts additionnels que devra assumer chaque commission pour mettre en œuvre les exigences de ces nouveaux accords de revendications territoriales; la soumission de la Commission a été fournie le 17 septembre 2018.

OBJECTIF 2 : La Commission procédera à des évaluations environnementales de haute qualité.

Règles de procédure et lignes directrices pour la préparation d'énoncés des incidences environnementales normalisés

Le 7 décembre 2018, la Commission a publié les mises à jour de ses règles de procédure provisoires et de ses lignes directrices pour la préparation d'énoncés des incidences environnementales normalisés sur son site Web, et a envoyé ces deux documents par la poste et par courriel aux destinataires figurant sur une liste de diffusion à l'échelle du Nunavut, invitant les parties intéressées à fournir de la rétroaction pour examen par la Commission. La Com-



mission a également tenu des séances de consultation animées avec la chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest à Vancouver et à Iqaluit, et a présenté la rétroaction reçue pendant le Symposium mini-er du Nunavut 2019 qui a eu lieu en avril.

Budget révisé et plan de travail – Affaires autochtones et du Nord Canada

Le 27 juin 2018, un budget révisé et un plan de travail ont été transmis à la Direction de la mise en œuvre d’Affaires autochtones et du Nord Canada pour l’évaluation environnementale stratégique de l’exploitation pétrolière et gazière dans le détroit de Davis et la baie de Baffin. Cette révision vise à prolonger l’évaluation de plusieurs mois au cours d’un exercice financier additionnel, et à inclure une autre série de visites communautaires pour faire rapport des conclusions de l’évaluation. Le coût additionnel pour cette modification s’élève à 401 914 \$. L’accord de contribution a été reçu et signé le 26 juillet 2018.

OBJECTIF 3 : La Commission assurera la stabilité organisationnelle à long terme.

Planification de la relève

Même si le type et la portée de la planification de la relève seront différents, les organismes de toute taille doivent être dotés d’un quelconque plan de relève. La planification de la relève efficace soutient la stabilité et la durabilité organisationnelle en veillant à ce qu’un processus établi soit en place pour répondre aux besoins en matière d’effectifs. La Commission et le directeur général peuvent faire preuve de leadership en ayant en place ces stratégies et ces processus afin d’assurer des transitions fluides qui perturbent à peine l’organisme.

La Commission est responsable de la planification de la relève pour le poste de directeur général. La Commission embauche le directeur général pour qu’un gestionnaire qualifié soit à la tête de l’organisme afin de mettre en œuvre sa mission et sa vision. Il est donc très important que la Commission réfléchisse à ces options en cas de départ du directeur général. Le directeur général est chargé de veiller à ce qu’un plan de relève soit en place pour les autres postes clés de l’organisme, avec l’aide de l’équipe de gestion et les commentaires des employés concernés. En tant qu’organisme, la Commission s’assurera du maintien des connaissances organisationnelles dans la mesure du possible en documentant les processus, les procédures et les résultats des efforts entrepris.

Mise à jour du système logiciel

En août 2018, nous avons mis en place Windows 10 et Office 365 pour la Commission et son personnel. Ce projet considérable nous a permis d’accroître l’accès à distance et d’actualiser notre infrastructure au moyen des systèmes d’exploitation les plus récents.

OBJECTIF 4 : La Commission reflétera les principes de l’Inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimaningit dans ses travaux.

Nouvelles Ressources

Afin d’encourager le personnel à apprécier l’Inuit Qaujimajatuqangit/Qaujimaningit, de nouvelles ressources ont été achetées pour la bibliothèque de la CNER, notamment un coffret de 32 DVD (avec 33 titres) illustrant plus de 20 ans de films inuits. Des possibilités de visionnement mensuel sont offertes au personnel.

La CNER a terminé sa mise à jour des polices de caractères en Inuktitut sur tous les ordinateurs; ces mises à jour continues ont fait partie du remplacement des ordinateurs selon leur cycle de vie. Des modèles de correspondance standardisés et traduits ont été révisés afin de refléter les modifications législatives; les modifications mineures ont été traitées par le personnel, dès qu'identifiées.

Le personnel de la CNER a priorisé les noms traditionnels des sites dans toutes les activités de sensibilisation communautaire.

OBJECTIF 5 : La Commission favorisera la confiance et la participation du public au système de réglementation du Nunavut et aux processus de la Commission.

Programmes de participation du public

Le personnel de la Section des communications de la Commission a contribué à nos efforts d'engagement du public, notamment en s'occupant de la logistique entourant les visites dans les collectivités, en fournissant des services de traduction et en entretenant nos systèmes audio et d'interprétation. Les mises à jour dans la zone de correspondance générale sur le site Web de la Commission sont coordonnées par cette section, en plus de la coordination des demandes d'accès à l'information. Finalement, la Commission gère activement son compte Facebook pour aider à atteindre les membres de la collectivité concernant des événements dans leur collectivité. Cette activité est étroitement surveillée, des dispositifs de sécurité étant en place pour protéger l'image publique de la Commission.

OBJECTIF 6 : La Commission collaborera pour gérer les questions marines.

Élaboration d'une trousse d'outils communautaire pour les questions marines

En 2016, le directeur général a coordonné les chercheurs externes Kevin Hanna (Université de la Colombie-Britannique) et Bram Noble (Université de la Saskatchewan) dans le cadre d'une proposition de projet de recherche collaborative, « Developing a community tool-kit for advancing marine related knowledge and baseline information in environmental assessment and link planning processes » (élaborer une trousse d'outils communautaires en vue de l'avancement des données de référence et des connaissances marines dans l'évaluation environnementale et re-

lier les processus de planification). Cette proposition a été approuvée pour 124 000 \$ du fonds de l'Institut de recherche du Nunavut et d'Irving Shipbuilding Inc. sur une période de trois (3) ans. En coordination avec la réunion de la Commission de juillet, M. Hana et deux étudiants diplômés associés au projet ont procédé à des entrevues de groupe entre les chercheurs, les membres de la Commission et le personnel. Les étudiants diplômés sont actuellement en train de rédiger ces thèses, et la Commission jouera un rôle clé dans la liaison avec les collectivités concernant la trousse d'outils prévue dans l'avenir.

Conférences et ateliers

- IAIA, Cours de base du programme de perfectionnement professionnel en évaluation environnementale, février à avril 2018
- Symposium minier du Nunavut, Iqaluit, Nunavut, avril 2018
- Ateliers sur l'évaluation des impacts environnementaux dans l'Arctique, Yellowknife,
- 21 au 26 avril 2018
- Institut canadien, Conférence sur les répercussions cumulatives, Calgary, juin 2018
- Ocean Literacy Symposium, Terre-Neuve-et-Labrador, 13 au 15 juillet 2018
- Atelier pour jeunes, Cambridge Bay, 29 au 31 juillet 2018
- Équipe du projet de recherche sur le passage du Nord-Ouest, 23 août au 13 septembre 2018
- Forum de l'évaluation environnementale panterritoriale et de l'Office des eaux,
- 26 au 28 septembre 2018
- Atelier sur le caribou de l'Amérique du Nord, Ottawa, octobre 2018
- Logiciel Microsoft Office 2016/365, Cambridge Bay, octobre 2018
- Banff Management Course, Banff, octobre 2018
- Logiciel Microsoft Office 2016/365, Cambridge Bay, janvier 2019
- Entrevue par Skype pour CBC Kids, mars 2019



Rapport des vérificateurs indépendants

Au conseil d'administration de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, qui comprend l'état de la situation financière en date du 31 mars 2019, l'état des opérations, l'état de l'évolution de l'actif net (déficit) et l'état financier des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission en date du 31 mars 2019, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé une vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues canadiennes. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont détaillées dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux exigences d'éthiques qui sont pertinentes à l'égard de notre vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis pendant la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Pendant la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de mettre fin à ses activités, ou encore si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à déterminer avec une assurance raisonnable si les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à délivrer un rapport des vérificateurs qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter une inexactitude importante qui pourrait exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, indivi-



duellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une inexactitude importante résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférant fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des vérificateurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des vérificateurs. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
Le 26 juin 2019

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

État de la situation financière

En date du 31 mars	2019	2018
Actifs		
Réel		
Liquidités	3 852 260 \$	3 867 065 \$
Comptes clients (note 6)	7 248	50 209
TPS à recevoir	69 663	81 034
Arrhes (note 7)	1 750	1 750
Dépenses payées d'avance (note 8)	51 541	61 776
	3 982 462	4 061 834
Immobilisation (note 9)	3 273 798	3 433 221
	7 256 260 \$	7 495 055 \$
Passif		
Réel		
Comptes créditeurs et charges à payer	126 551 \$	59 655 \$
Dépôts en cas de dommages	11 350	5 173
Revenus reportés – Base (note 10)	1 693 695	1 235 640
Revenus reportés – Projets (note 11)	1 702 127	2 317 787
Contributions remboursables (note 12)	254 267	254 267
Salaires et avantages sociaux à payer (note 13)	236 078	223 978
	4 024 068	4 096 500
Apports en immobilisations reportés (note 14)	3 260 070	3 419 494
	7 284 138	7 515 994
Actifs nets (déficit)		
Actifs nets investis en immobilisations	13 728	13 728
Fonds pour le logement du personnel	66 442	71 627
Actifs nets non affectés (déficit)	(108 048)	(106 294)
	(27 878)	(20 939)
	7 256 260 \$	7 495 055 \$
Engagements (note 16)		
Approuvé au nom du conseil d'administration		
_____	Administrateur	_____ Administrateur

État des opérations

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars

		Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu				
Base	(Annexe A)	4 594 239 \$	4 058 512 \$	3 957 194 \$
Projet de mine Jericho Diamond	(Annexe B)	131 070	119 418	80 939
Projet de port et route de Bathurst Inlet	(Annexe C)	-	-	-
Projet Doris North	(Annexe D)	140 371	120 773	117 934
Projet de mine d'or Meadowbank	(Annexe E)	142 223	127 565	113 848
Vérification	(Annexe F)	-	34 663	34 633
Projet de mine de fer Mary River	(Annexe G)	1 311 516	748 723	395 368
Projet de mine d'or Meliadine	(Annexe I)	118 867	237 645	84 845
Hope Bay Phase II	(Annexe J)	761 659	460 360	471 526
Projet Back River	(Annexe K)	135 264	117 762	328 020
Projet de logement 4-Plex	(Annexe L)	-	77 356	76 388
Conseil du milieu marin du Nunavut	(Annexe M)	26 397	20 870	52 907
Évaluation environnementale stratégique	(Annexe N)	1 224 715	1 137 481	1 078 442
Projet de mine Whale Tail	(Annexe O)	118 867	201 463	808 318
Projet routier à Grays Bay	(Annexe P)	562 733	246 356	124 750
Projet résidentiel Bayview	(Annexe Q)	-	83 850	74 663
		9 267 921	7 792 797	7 799 775
Dépenses				
Base	(Annexe A)	4 594 239	4 058 512	3 957 194
Projet de mine Jericho Diamond	(Annexe B)	131 070	119 418	80 939
Projet de port et route de Bathurst Inlet	(Annexe C)	-	-	-
Projet Doris North	(Annexe D)	140 371	120 773	117 934
Projet de mine d'or Meadowbank	(Annexe E)	142 223	127 565	113 848
Vérification	(Annexe F)	-	36 417	34 306
Projet de mine de fer Mary River	(Annexe G)	1 311 516	748 723	395 368
Projet de mine d'or Meliadine	(Annexe I)	118 867	237 645	84 845
Hope Bay Phase II	(Annexe J)	761 659	460 360	471 526
Projet Back River	(Annexe K)	135 264	117 762	328 020
Projet de logement 4-Plex	(Annexe L)	-	69 394	69 303
Conseil du milieu marin du Nunavut	(Annexe M)	26 397	20 870	52 907
Évaluation environnementale stratégique	(Annexe N)	1 224 715	1 137 481	1 078 442
Projet de mine Whale Tail	(Annexe O)	118 867	201 463	808 318
Projet routier à Grays Bay	(Annexe P)	562 733	246 356	124 750
Projet résidentiel Bayview	(Annexe Q)	-	96 997	52 825
		9 267 921	7 799 736	7 770 525
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses		- \$	(6 939) \$	29 250 \$

État de l'évolution de l'actif net (déficit)

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars

	Non affectés	Fonds pour le logement du personnel	Investis en Capital Assets	2019 Total	2018 Total
Solde, début d'exercice	(106 294) \$	71 627 \$	13 728 \$	(20 939) \$	(48 929) \$
Excédent des revenus sur les dépenses	(1 754)	(5 185)	-	(6 939)	29 250
Apports en immobilisations reportés reçus	-	-	-	-	-
Achat d'immobilisations	-	-	-	-	-
Amortissement	-	-	(272 453)	(272 453)	(222 773)
Amortissement des apports en immobilisations reportés	-	-	272 453	272 453	221 513
Écart net	(1 754)	(5 185)	-	27 990	27 990
Solde, fin d'exercice	(108 048) \$	66 442 \$	13 728 \$	(27 878) \$	(20 939) \$

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars

	2019	2018
Liquidités fournies par (utilisées pour)		
Activités d'exploitation		
Reçues des bailleurs de fonds	7 516 949 \$	7 771 333 \$
Reçues des locataires	167 938	151 051
Payées aux fournisseurs	(3 211 208)	(3 260 657)
Payées aux employés	(4 488 484)	(4 395 312)
	(14 805)	266 414
Activité financière		
Apports en immobilisations reportés	113 029	592 157
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations	(113 029)	(592 157)
Hausse des liquidités	(14 805)	266 413
Liquidités, début d'exercice	3 867 065	3 600 651
Liquidités, fin d'exercice	3 852 260 \$	3 867 064 \$

1. Organisation et ressort

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la « Commission ») a été créée en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Elle est chargée d'évaluer et de surveiller, sur les sites et régionalement, les répercussions environnementales, culturelles et socioéconomiques des propositions de mise en valeur, et ce, en appliquant le savoir traditionnel inuit et les méthodes scientifiques reconnues d'analyse écosystémique. La Commission est exonérée d'impôt en vertu du sous-alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada pour les organismes sans but lucratif, telles qu'elles sont publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales conventions sont détaillées comme suit :

(a) Instruments financiers

La Commission classe ses instruments financiers à leur coût ou à leur coût amorti. En vertu des conventions comptables de la Commission, la catégorie suivante d'instruments financiers se décrit ainsi :

Cette catégorie regroupe les liquidités, les comptes clients, les arrhes, les comptes créditeurs, les charges à payer, les dépôts en cas de dommages, les contributions remboursables et les salaires et avantages sociaux à payer. Ils sont tout d'abord comptabilisés selon leur coût, puis comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, moins l'éventuelle perte de valeur sur les actifs financiers.

Les coûts de transaction se rapportant aux instruments financiers de la catégorie des coûts amortis sont ajoutés à la valeur comptable des instruments.

Les dépréciations sur les actifs financiers dans la catégorie des coûts amortis sont comptabilisées lorsque le montant de la perte est suffisamment précis et qu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont dépréciés à la valeur recouvrable nette et la dépréciation est comptabilisée dans l'état des opérations.

(b) Comptabilité par fonds

La Commission adopte la méthode de la comptabilité par fonds et gère les fonds non affectés, les fonds pour le logement du personnel et les fonds investis en immobilisations.

Fonds non affectés : Rendent compte de l'excédent des revenus sur les dépenses ayant trait au fonctionnement fédéral de la Commission, à l'exclusion des logements du personnel ou des acquisitions d'immobilisations.

Fonds pour le logement du personnel : Rendent compte de l'excédent des revenus sur les dépenses ayant trait au projet de logement 4-Plex et au projet résidentiel Bayview.

Fonds investis en immobilisations : Rendent compte des fonds investis en immobilisations, moins l'amortissement cumulé.

(c) Congés payés accumulés et prestation de cessation d'emploi

Dans l'état de la situation financière à ce jour, la Commission a prévu un passif au titre des avantages sociaux futurs à verser aux employés pour services rendus. Par conséquent, la Commission s'est acquittée des obligations pour congé annuel non utilisé et pour indemnité de départ. Ces montants sont accumulés à mesure qu'ils sont gagnés et ne sont pas financés séparément.

(d) Comptabilisation des revenus

La Commission adopte la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à percevoir a été raisonnablement estimé et si le recouvrement a été raisonnablement assuré. Les apports affectés sont comptabilisés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont occasionnées.

Les fonds affectés non dépensés sont reportés. Si la Commission a respecté ses engagements au titre de l'accord de financement; le solde restant est affecté à la planification et à l'exécution des tâches et des responsabilités confiées à la Commission.

L'intérêt créditeur est comptabilisé lorsqu'il est gagné. Les revenus locatifs sont gagnés lorsque les logements sont fournis.

(e) Immobilisations

Les biens et l'équipement sont comptabilisés au coût dans les investissements en immobilisations. L'amortissement est calculé par la méthode de l'amortissement dégressif, sauf pour les améliorations locatives qui sont évaluées selon la méthode de l'amortissement constant pendant la durée du bail, aux taux annuels fixés à la note 9.

Dans l'année de l'achat, un amortissement normal de 50 % est enregistré.

Aucun amortissement n'est comptabilisé dans l'année de cession.

Les biens et l'équipement acquis ou construits pendant l'exercice ne sont amortis qu'à partir de la date de leur utilisation.

(f) Apports en immobilisations reportés

Les apports liés à l'achat d'immobilisations sont reportés et comptabilisés comme revenu, au même taux que les charges d'amortissement liées aux immobilisations acquises pendant la durée de leur vie utile.

(g) Liquidités

Les liquidités constituent l'encaisse et les dépôts bancaires.

(h) Incertitude de mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs reportés, ainsi que divulguer les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et les montants actualisés des revenus et des dépenses pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

i) Ventilation des dépenses

La Commission répartit les dépenses conformément à l'accord de contribution auquel se rapportent les dépenses. Les dépenses constituent tous les frais directs liés à l'exécution de l'accord de contribution. Les frais sont ensuite affectés à l'enveloppe de l'accord de contribution en se fondant sur le montant réel de la dépense.

Les salaires et les avantages sociaux sont affectés à l'enveloppe des accords de contribution selon les heures de travail consacrées à l'exécution de l'accord. Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux des membres individuels du personnel qui est affecté à chacun des projets varie de 0 à 100 %.

Les frais administratifs de bureau sont affectés à l'enveloppe des accords de contribution qui autorisent la répartition de ces frais. Les frais administratifs de bureau sont répartis selon le pourcentage de temps du personnel requis pour exécuter l'accord de contribution.

j) Coûts d'un régime de retraite

La Commission a un régime de retraite à cotisations déterminées qui offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés. Le coût du régime de retraite à cotisations déterminées est comptabilisé selon la contribution requise par la Commission pendant chaque période. Le régime de retraite est un régime pluriemployeurs contributif à prestations déterminées qui couvre tous les employés qui y sont admissibles.

3. Changements de méthode comptable actuels

(a) Opérations de restructuration, chapitre SP 3430

Ce nouveau chapitre établit des normes sur la comptabilisation des actifs, des passifs, des dépenses et des revenus liés aux opérations de restructuration ainsi que les informations à fournir à leur sujet par les cédants et les cessionnaires. L'application de cette nouvelle méthode comptable n'a aucune incidence sur la Commission.

4. Changements de méthode comptable futurs

(a) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, chapitre SP 3280

Ce chapitre établit la présentation des obligations juridiques afférentes à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles et décharges de déchets solides. Ce chapitre s'applique aux exercices financiers commençant le 1er avril 2021 ou après cette date. L'incidence de l'application de ces nouvelles méthodes comptables n'a pas encore été déterminée.

b) Revenus, chapitre SP 3400

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, les « opérations avec contrepartie », et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation, les « opérations sans contrepartie ». Ce chapitre s'applique aux exercices financiers commençant le 1er avril 2022 ou après cette date. L'adoption anticipée est permise.

5. Prêt remboursable à vue

La Commission a accès à un prêt remboursable à vue, renouvelable, à des fins générales. Tout solde impayé porte intérêt au taux préférentiel. Il n'y avait aucun solde impayé à la fin de cet exercice financier. Le prêt à vue est garanti par un contrat de sûreté générale visant tous les actifs de la Commission.

6. Comptes clients

	2019	2018
Agence canadienne de développement économique du Nord	1 167 \$	1 167 \$
Affaires autochtones et Développement du Nord		
Affaires autochtones et Développement du Nord	2 334	2 334
Projet routier à Grays Bay	-	6 558
Comptes clients et autres produits à recevoir	7 293	40 150
	10 794	50 209
Provision pour créances douteuses	(3 546)	-
	7 248 \$	50 209 \$

7. Arrhes

	2019	2018
Société d'énergie du Nunavut – arrhes pour l'installation du courant	1 750	1 750

8. Dépenses payées d'avance

	2019	2018
Assurance	18 222 \$	19 542
Loyer	-	24 383
Northern Employee Benefits Services	13 798	-
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	19 521	17 851
	51 541 \$	61 776 \$

9. Immobilisations**2019****2018**

	Taux	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Œuvres d'art	0 %	6 114 \$	- \$	6 114 \$	6 114 \$
Édifices	4 %	2 923 426	274 240	2 649 186	2 734 999
Meubles et équipement	20 %	553 751	326 153	227 598	249 285
Matériel informatique	50-55 %	254 845	205 039	49 806	19 073
Améliorations locatives	5-15 S/L	888 565	547 471	341 094	423 750
		4 626 701 \$	1 352 903 \$	3 273 798 \$	3 433 221 \$

10. Revenus reportés – Base**2019****2018**

Financement de base	1 660 192 \$	1 207 930 \$
Conseil du milieu marin du Nunavut – Annexe M	33 503	27 710
	1 693 695 \$	1 235 640 \$

11. Revenus reportés – Projets**2019****2018**

Projet de mine Jericho Diamond – Annexe B	11 861 \$	72 185 \$
Projet Doris North – Annexe C	19 522	77 307
Projet Meadowbank Gold – Annexe D	14 702	78 327
Projet de mine de fer Mary River – Annexe F	574 922	722 297
Projet de mine aurifère Meliadine – Annexe G	280 850	65 464
Hope Bay Phase II – Annexe H	301 227	419 471
Projet Back River – Annexe I	17 709	74 494
Évaluation environnementale stratégique – Annexe L	305 155	410 833
Projet de mine Whale Tail – Annexe M	-	65 464
Route et port à Grays Bay – Annexe N	355 014	331 945
Transferts entre les projets	(178 835)	-
	1 702 127 \$	2 317 78 \$

12. Contributions remboursables**2019****2018**

Receveur général du Canada pour la Société d'énergie Qulliq – proposition de projet hydroélectrique	254 267 \$	254 267 \$
---	-------------------	------------

13. Salaires et avantages sociaux à payer**2019****2018**

Retenues fédérales à la source – Agence du revenu du Canada	5 255 \$	3 467 \$
Indemnités de congé et congés annuels	20 088	20 088
Cotisations sociales du Nunavut	26 446	24 226
Pensions et indemnités de déménagement	127 222	124 760
Salaires et avantages sociaux	57 067	51 437
	236 078 \$	223 978 \$

14. Apports en immobilisations reportés

	2019	2018
Solde d'ouverture	\$ 3 419 494	\$ 3 048 850
Ajouts	113 029	592 157
Amortissement	(272 453)	(221 513)
Solde de clôture	3 260 070 \$	3 419 494 \$

15. Dépendance économique

The Board is dependent upon funding in the form of contributions from the Government of Canada – Indigenous and Northern Affairs Canada. Management is of the opinion that if the funding was reduced or altered, operations would be significantly affected.

16. Engagements

La Commission a conclu une convention de bail quinquennale avec une période de renouvellement de cinq ans pour ses immeubles d'exploitation, commençant le 1er avril 2014 et se terminant le 31 mars 2024. Les montants annuels globaux des engagements de location, y compris les frais de gestion et d'exploitation, ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) s'élevaient à :

2020	294 258 \$
2021	294 258
2022	294 258
2023	294 258
2024	294 258
	1 471 290 \$

La Commission a conclu une convention de bail triennale pour ses immeubles d'exploitation se terminant le 31 août 2019. Les montants annuels des engagements de location, y compris les coûts d'exploitation, sont les suivants :

2020	7 292 \$
------	-----------------

La Commission a conclu une convention de location d'équipement de bureau avec Xerox se terminant le 30 septembre 2023. Les montants annuels des engagements de location sont les suivants :

2020	11 740 \$
2021	11 740
2022	11 740
2023	11 740
2024	5 978
	53 806 \$

17. Cotisations de retraite

Au 1er janvier 2019, le régime de retraite de Northern Employee Benefits Services (NEBS) avait un déficit de solvabilité de (128 900 000 \$) (2018 – 110 840 600 \$) et un ratio de solvabilité de 64,0 % (2018 – 66,0 %). Au 1er janvier 2019, l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle des actifs nets sur la valeur actuarielle des prestations déterminées est estimé à 25 300 000 \$ – taux de couverture de 112,0 % (2018 – 24 000 000 \$ et 112,8 %) en vertu d'une évaluation à long terme.

Le régime sert 3 202 (2018 – 3 033) employés membres et 107 (2018 – 107) employeurs membres. Le paiement de toute insuffisance potentielle des indemnités de départ est garanti au cours des dix prochaines années ou moins, selon la situation financière du fonds. En avril 2004, le Bureau du surintendant des institutions financières a exempté NEBS de la nécessité de se conformer à la Loi de sur les normes de prestation de pension. La solvabilité est calculée aux fins de la détermination des obligations seulement dans l'éventualité où un régime est démantelé.

Le pourcentage des cotisations demeure le même, à 16 % (8 % des employés et 8 % de l'employeur), jusqu'à concurrence de gains admissibles de 166 787 \$ à compter de janvier 2018 et de 171 368 \$ à compter de janvier 2019, 16 % de ce maximum représentant un montant de 26 686 \$ (janvier 2018) et de 27 419 \$ (janvier 2019) (13 343 \$ à 13 710 \$ de l'employeur et 13 343 \$ à 13 710 \$ des employés). La Commission participe au régime de retraite de NEBS, qui est un régime de retraite à cotisations déterminées. La quasi-totalité des employés ayant effectué au moins une année de service est admissible.

Pendant l'exercice, les contributions versées par la Commission au régime de retraite de NEBS totalisaient 176 247 \$ (2018 – 182 506 \$).

18. Instruments financiers

Les transactions sur instruments financiers peuvent avoir pour conséquence de faire assumer par une entité ou de transférer à un tiers un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-dessous. Les divulgations requises fournissent de l'information qui aide les utilisateurs des états financiers à évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que peut subir l'une des parties d'une transaction quand l'autre partie n'a pu s'acquitter d'une obligation. L'exposition maximale de la Commission à un risque de crédit est représentée par ses actifs financiers totalisant 3 861 258 \$ (2018 – 3 919 024 \$). La Commission est exposée à ce risque concernant ses liquidités et ses comptes clients. Ce risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

La Commission dépose ses liquidités dépassant le montant assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada dans des banques à charte sous réglementation fédérale.

La Commission a un risque de concentration. Ce risque survient en cas de défaut de paiement d'un client ayant plus de 10 % du solde total des comptes clients, l'entreprise court alors un risque plus élevé dans une telle éventualité. Les concentrations de risque de crédit touchent les groupes de contrepartie ayant des caractéristiques économiques ou industrielles analogues et pour lesquels les changements d'ordre économique ou autre, ont également une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Au 31 mars 2019, les comptes débiteurs de trois (2018 – deux) clients constituaient 66 % (2018 – 74 %) du montant total des avances de voyage et d'autres comptes clients en souffrance. Ce risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité survient lorsque la Commission ne peut rembourser ses obligations arrivées à échéance à ses créanciers. La Commission a un risque d'illiquidité pour ses comptes créditeurs, ses charges à payer, ses dépôts en cas de dommages, ses contributions remboursables et ses salaires et avantages sociaux à payer de 628 246 \$ (2018 – 543 073 \$). Ce risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

19. Budget

Les montants budgétaires 2019 inscrits dans l'état des opérations ne sont présentés qu'aux fins d'information. Ils n'ont pas été vérifiés et ne sont pas garantis par le rapport de vérification des comptables professionnels agréés Crowe MacKay s.r.l., daté du 26 juin 2019.

20. Virement interne

Au 31 mars 2019, 113 029 \$ (2018 – 592 157 \$) ont été transférés des fonds non affectés aux fonds investis en immobilisations afin de financer l'acquisition d'immobilisations.

21. Données comparatives

Les états financiers ont été reclassifiés, le cas échéant, pour se conformer à la présentation utilisée au cours de l'exercice actuel.

22. Opérations entre apparentés

Pendant l'exercice, des honoraires et des frais de déplacement ont été payés aux membres du conseil d'administration. Ces frais faisaient partie du cours normal des activités de la Commission et ont été comptabilisés à la valeur d'échange.



23. Dépenses par objet

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars

	Réel 2019	Réel 2018
Créance irrécouvrable	4 746 \$	- \$
Honoraires et rémunération des membres du conseil d'administration et du président	455 110	398 150
Réunions du conseil d'administration	78 870	70 877
Formation des membres du conseil d'administration	50 668	38 924
Déplacements des membres du conseil d'administration	1 094 892	1 156 019
Services de conseil	354 415	437 111
Location d'équipement	53 293	95 441
Transport de marchandises	16 134	16 556
Assurance	30 365	26 187
Intérêts et frais bancaires	6 877	11 956
Location de bureaux et entretien ménager	272 233	305 531
Fournitures de bureau	96 199	83 419
Réparations et entretien	48 692	8 396
Frais professionnels	649 900	749 066
Sensibilisation du public	130 914	137 896
Formations et déplacements du personnel	139 980	136 006
Téléphone et Internet	46 671	45 464
Services publics	88 295	85 723
Salaires et avantages sociaux	4 181 482	3 967 803
	7 799 736 \$	7 770 525 \$

État des revenus et des dépenses – Base

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada – Gouvernement du Canada			
- Contribution de fonctionnement	4 543 209 \$	4 594 608 \$	4 516 812 \$
- Autres contributions	51 030	–	–
Intérêt	–	29 195	10 174
Revenus reportés – ouverture	–	1 207 930	1 230 295
Revenus reportés – clôture	–	(1 660 192)	(1 207 930)
Apports en immobilisations reportés	–	(113 029)	(592 157)
	4 594 239	4 058 512	3 957 194
Dépenses			
Administration	–	69 207	66 370
Frais administratifs	12 500	11 622	11 956
Honoraires des membres du conseil d'administration	242 230	210 013	177 181
Réunions du conseil d'administration	42 966	40 710	31 591
Formation des membres du conseil d'administration	75 000	50 668	38 924
Déplacements des membres du conseil d'administration	210 026	119 903	143 517
Rémunération du président	96 498	93 363	80 093
Services de conseil	150 000	106 179	129 347
Transport de marchandises	5 000	6 567	12 358
Assurance	40 961	30 365	26 187
Location de bureaux et entretien ménager	334 906	266 739	292 554
Fournitures de bureau	56 530	51 118	11 512
Fournitures et équipement	10 500	–	–
Frais professionnels	142 894	235 642	299 385
Sensibilisation du public	45 000	51 072	47 171
Formations et déplacements du personnel	265 642	139 980	135 030
Téléphone et Internet	36 500	46 671	45 464
Salaires et avantages sociaux	2 827 086	2 528 693	2 408 554
	4 594 239	4 058 512	3 957 194
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	– \$	– \$	– \$



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE B **État des revenus et des dépenses – Projet de mine Jericho Diamond**

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	131 070 \$	90 437 \$	133 595 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	72 185	-
Revenus reportés – virement vers/en provenance			
d'autres projets	-	(31 384)	19 529
Revenus reportés – solde de clôture	-	(11 820)	(72 185)
	131 070	119 418	80 939
Dépenses			
Honoraires des membres du conseil d'administration	1 193	-	-
Frais professionnels	-	16 575	-
Traduction/interprétation	18 200	-	-
Déplacements	12 226	6 722	1 963
Salaires et avantages sociaux	99 451	96 121	78 976
	131 070	119 418	80 939
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
État des revenus et des dépenses – Projet Doris North

ANNEXE C

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	140 371 \$	122 849 \$	- \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	77 307	135 427
Revenus reportés – virement vers/en provenance			
d'autres projets	-	(59 861)	59 814
Revenus reportés – solde de clôture	(78 327)	(19 522)	(77 307)
	140 371	120 773	117 934
Dépenses			
Honoraires des membres du conseil d'administration	1 193	-	-
Déplacements des membres du conseil d'administration	-	5 722	-
Dépenses de réunion	1 750	443	974
Frais professionnels	-	-	466
Traduction/interprétation	19 200	446	300
Déplacements	13 668	-	3 655
Salaires et avantages sociaux	104 560	114 162	112 539
	140 371	120 773	117 934
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
État des revenus et des dépenses - Projet Meadowbank Gold

ANNEXE D

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	142 223 \$	113 656 \$	132 963 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	78 327	10 011
Revenus reportés – virement vers/en provenance d'autres projets	-	(49 716)	49 201
Revenus reportés – solde de clôture	-	(14 702)	(78 327)
	142 223	127 565	113 848
Dépenses			
Honoraires des membres du conseil d'administration	1 193	5 125	-
Dépenses de réunion	2 150	1 038	1 130
Frais professionnels	-	9 727	1 266
Traduction/interprétation	19 200	1 881	458
Déplacements	15 120	8 174	10 866
Salaires et avantages sociaux	104 560	101 620	100 128
	142 223	127 565	113 848
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
État des revenus et des dépenses - Vérification

ANNEXE E

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada – Gouvernement du Canada	- \$	34 663 \$	34 633 \$
Dépenses			
Frais professionnels	-	28 888	23 831
Déplacements	-	7 529	10 475
	-	36 417	34 306
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	(1 754) \$	327 \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions **ANNEXE F**
État des revenus et des dépenses - Projet de mine de fer Mary River

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	1 311 516 \$	419 632 \$	66 626 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	722 297	179 626
Revenus reportés – virement vers/en provenance			
d'autres projets	-	181 716	871 413
Revenus reportés – solde de clôture	-	(574 922)	(722 297)
	1 311 516	748 723	395 368
Dépenses			
Publicité	38 360	28 520	-
Honoraires des membres du conseil d'administration	45 286	3 819	-
Dépenses de réunion	142 346	166 469	148
Frais professionnels	91 800	56 629	6 844
Traduction/interprétation	86 900	750	-
Déplacements	496 442	79 452	17 360
Salaires et avantages sociaux	410 382	413 084	371 016
	1 311 516	748 723	395 368
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE G
État des revenus et des dépenses - Projet de mine aurifère Meliadine

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	118 867 \$	705 193 \$	82 232 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	65 464	52 305
Revenus reportés – virement vers/en provenance			
d'autres projets	-	(252 162)	15 772
Revenus reportés – solde de clôture	-	(280 850)	(65 464)
	118 867	237 645	84 845
Dépenses			
Publicité	-	16 521	-
Honoraires des membres du conseil d'administration	1 193	17 387	-
Déplacements des membres du conseil d'administration	-	27 658	-
Dépenses de réunion	2 150	13 422	705
Frais professionnels	-	37 995	2 532
Traduction/interprétation	19 200	19 655	1 080
Déplacements	15 120	40 353	7 204
Salaires et avantages sociaux	81 204	64 654	73 324
	118 867	237 645	84 845
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE H
État des revenus et des dépenses - Hope Bay Phase II

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	761 659 \$	362 188 \$	605 807 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	419 471	603 385
Revenus reportés – virement vers/en provenance			
d'autres projets	-	(20 072)	(318 195)
Revenus reportés – solde de clôture	-	(301 227)	(419 471)
	761 659	460 360	471 526
Dépenses			
Publicité	-	1 599	17 896
Honoraires des membres du conseil d'administration	58 355	19 116	11 405
Déplacements des membres du conseil d'administration	-	97 266	45 571
Dépenses de réunion	63 830	14 270	35 742
Frais professionnels	72 800	85 702	32 535
Traduction/interprétation	123 450	10 843	25 105
Déplacements	242 963	9 468	7 883
Salaires et avantages sociaux	200 261	222 096	295 389
	761 659	460 360	471 526
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
État des revenus et des dépenses - Projet Back River

ANNEXE I

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	135 264 \$	- \$	614 940 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture utilisé	-	74 494	732 734
Revenus reportés – virement vers/en provenance			
d'autres projets	-	43 268	(945 160)
Revenus reportés – solde de clôture	-	-	(74 494)
	135 264	117 762	328 020
Dépenses			
Publicité	-	-	1 066
Honoraires des membres du conseil d'administration	1 193	-	20 250
Déplacements des membres du conseil d'administration	-	-	109 055
Dépenses de réunion	1 750	-	28 861
Frais professionnels	-	-	92 892
Traduction/interprétation	19 200	15 891	39 807
Déplacements	13 668	4 950	31 066
Salaires et avantages sociaux	99 453	96 921	5 023
	135 264	117 762	328 020
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
État des revenus et des dépenses - Projet de logement 4-Plex

ANNEXE J

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Location	- \$	77 356 \$	76 388 \$
Dépenses			
Salle des machines	-	14 578	10 475
Services municipaux	-	27 799	23 285
Gestion des biens	-	2 917	6 680
Services publics	-	10 405	21 924
Salaires et avantages sociaux	-	13 695	6 939
	-	69 394	69 303
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	7 962 \$	7 085 \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE K
État des revenus et des dépenses - Conseil du milieu marin du Nunavut

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	26 397 \$	26 663 \$	26 397 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	27 710	54 220
Revenus reportés – solde de clôture	-	(33 503)	(27 710)
	26 397	20 870	52 907
Dépenses			
Honoraires des membres du conseil d'administration	-	-	4 739
Déplacements des membres du conseil d'administration	-	-	9 392
Dépenses de réunion	-	-	1 024
Frais professionnels	-	8 702	9 895
Traduction/interprétation	-	4 166	6 273
Déplacements	-	8 002	21 535
Salaires et avantages sociaux	26 397	-	49
	26 397	20 870	52 907
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE L
État des revenus et des dépenses - Évaluation environnementale stratégique

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	1 224 715 \$	1 031 803 \$	1 227 575 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	410 833	261 700
Revenus reportés – solde de clôture	-	(305 155)	(410 833)
	1 224 715	1 137 481	1 078 442
Dépenses			
Publicité	35 040	26 992	17 381
Honoraires des membres du conseil d'administration	-	40 421	7 560
Déplacements des membres du conseil d'administration	-	262 619	356 662
Dépenses de réunion	102 500	51 521	22 733
Frais professionnels	225 500	294 803	305 156
Traduction/interprétation	118 000	70 383	41 362
Déplacements	545 416	163 606	98 997
Salaires et avantages sociaux	198 259	227 136	228 591
	1 224 715	1 137 481	1 078 442
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE M
État des revenus et des dépenses - Projet de mine Whale Tail

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	118 867 \$	- \$	958 584 \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	65 464	124 267
Revenus reportés – virement vers/en provenance			
d'autres projets	-	135 999	(209 069)
Revenus reportés – solde de clôture	-	-	(65 464)
	118 867	201 463	808 318
Dépenses			
Publicité	-	6 210	12 900
Honoraires des membres du conseil d'administration	1 193	-	36 563
Déplacements des membres du conseil d'administration	-	56 653	243 281
Dépenses de réunion	2 150	4 468	44 069
Frais professionnels	-	1 033	118 518
Traduction/interprétation	19 200	2 839	29 801
Déplacements	15 120	15 775	47 326
Salaires et avantages sociaux	81 204	114 485	275 860
	118 867	201 463	808 318
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
État des revenus et des dépenses - Projet routier à Grays Bay

ANNEXE N

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Affaires autochtones et du Nord Canada –			
Gouvernement du Canada	562 733 \$	56 129 \$	- \$
Revenus reportés – solde d'ouverture	-	504 903	-
Revenus reportés – virement vers/en provenance			
d'autres projets	-	40 338	456 695
Revenus reportés – solde de clôture	-	(355 014)	(331 945)
	562 733	246 356	124 750
Dépenses			
Publicité	20 000	-	41 482
Déplacements des membres du conseil d'administration	-	41 137	33 986
Honoraires des membres du conseil d'administration	14 459	-	-
Dépenses de réunion	18 800	9 280	9 584
Frais professionnels	149 900	333	8 946
Traduction/interprétation	40 000	18 422	22 109
Déplacements	137 223	23 143	5 421
Salaires et avantages sociaux	182 351	154 041	3 222
	562 733	246 356	124 750
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ANNEXE O
État des revenus et des dépenses - Projet résidentiel Bayview

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Revenu			
Location	- \$	83 850 \$	74 663 \$
Dépenses			
Salle des machines	-	3 461	-
Services municipaux	-	26 180	20 740
Gestion des biens	-	7 602	6 296
Services publics	-	23 911	19 774
Salaires et avantages sociaux	-	35 843	6 015
	-	96 997	52 825
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	(13 147) \$	21 838 \$



